

Muséum National d'Histoire Naturelle

en cohabilitation avec :

Institut National Agronomique Paris-Gignon

Université Paris VII Denis Diderot

Master du Muséum National d'Histoire Naturelle " Evolution, patrimoine naturel et sociétés "

Master de recherche. 2ème année

Spécialité " Environnement : Milieux, Techniques, Sociétés "

Parcours " Développement Durable et Gestion Conservatoire "

Année universitaire 2005 – 2006

***LA CONSERVATION DE LA TORTUE MARINE
FACE AU SECTEUR CLE DE LA PECHE
MARITIME A LA MARTINIQUE***

La place de la tortue marine dans la société martiniquaise

Laurent LOUIS-JEAN

Directrice de recherche : Marie-Christine Cormier-Salem

Equipe d'accueil : UR169 « Patrimoines naturels, territoires et identités »

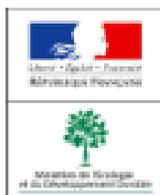
Institut de Recherche pour le Développement

Mots-clés : captures accidentelles, marins pêcheurs, Martinique, plan de restauration, tortues marines.



« Comme la mer est extrêmement paisible dans les deux Cul-de-Sac, et que la mer n'y est pas profonde, on ne saurait croire combien de lamantins, de tortues et tous les autres poissons se plaisent autour des îlets. Il semble que la grande mer s'en épuise pour les remplir ; car je suis très certain que pendant les dix premières années que l'isle a été habitée, on a tiré chaque année plus de trois à quatre mille tortues, un très grand nombre de lamantins, et l'on en tire encore tous les jours quantités, et il s'en tirera jusques à la fin du monde sans les épuiser. »

Ecrits de Le Père du Tertre, 1670 (concernant la Guadeloupe)



Direction Régionale de l'Environnement
MARTINIQUE



Remerciements

Je remercie tout d'abord Jean-François Maillard, mon responsable à l'ONCFS, pour m'avoir proposé ce sujet passionnant, l'encadrement qu'il a pu m'apporter et sa patience.

Le Docteur Marie-Christine Cormier-Salem, directeur de recherche à l'IRD, qui a su m'encadrer tout en me dirigeant vers cet esprit pluri-disciplinaire qui compose ce Master 2 Recherche.

Tout l'équipe du Master 2 Recherche « Environnement, Milieux, Techniques, Sociétés » du MNHN de Paris, à savoir, Serge Bahuchet, Jean-Marie Betsch, Jeanne Le Duchat, Richard Dumez et Marie Roué, qui ont su me transmettre une vision plus objective et riche de la recherche.

Un grand merci également aux marins pêcheurs, retraités et plaisanciers pour leur collaboration, leur disponibilité, leur accueil chaleureux et surtout le partage de leur savoir, sans qui cette étude n'aurait pu aboutir.

A Johan Chevalier, Eric Delcroix et Philippe Maraval pour leurs implications.

Claire Cayol, ma collègue à l'ONCFS, avec qui j'ai effectué une partie de mon terrain, et pour son soutien et son aide dans l'accomplissement de mon stage.

A Nicolas Diaz, Isabelle Dubost, Jacques Fretey, Jean Lescure, pour leurs aides.

A la DIREN Martinique, Alain Linise (cabinet d'expertise maritime), Sylvain Bolinois (Conseil Régional), les Affaires Maritimes, le comité des pêches, l'IFREMER, l'IRD Martinique, les présidents des associations de marins pêcheurs, les agents du service départemental de l'ONCFS...

Je tiens également à remercier Ina Césaire, pour sa passion de la tradition orale qu'elle a pu me transmettre.

A mes précieux relecteurs (Claire, Hervé, Jef, Johan...)

A mes chers camarades de Master pour cette belle année...

Sans oublier, ma chère famille...

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| A. Introduction..... | 6 |
| B. Enjeux et cadre de l'étude..... | 8 |
| 1. L'île de la Martinique..... | 8 |
| 2. Le monde de la pêche en Martinique | 10 |
| 3. Les tortues marines en Martinique | 14 |
| 4. Le plan de restauration des tortues marines aux Antilles françaises..... | 19 |
| C. Matériel et méthodes | 23 |
| 1. L'échantillonnage de la population de pêcheurs et le choix des sites | 23 |
| 2. Les méthodes pour comprendre la perception des tortues marines par les marins pêcheurs..... | 24 |
| 3. Les méthodes d'investigation pour une estimation de l'impact des engins de pêche .. | 27 |
| 4. La modification spontanée des engins de pêche chez les marins pêcheurs..... | 27 |
| D. Résultats et analyses | 28 |
| 1. L'effort d'échantillonnage..... | 28 |
| 2. Les types d'engins de pêche utilisés..... | 30 |
| 3. Les tortues marines : l'histoire et le point de vue des marins pêcheurs | 30 |
| 4. Retour sur le passé... le rachat des <i>folles</i> à tortues, souvenir des marins pêcheurs | 37 |
| 5. Les marins pêcheurs face à la réglementation..... | 39 |
| 6. Etude des captures accidentelles de tortues marines..... | 40 |
| 7. L'amélioration des techniques de pêche | 44 |
| E. Discussion et perspectives..... | 45 |
| 1. Les particularités du travail avec les marins pêcheurs | 45 |
| 2. L'aspect socio-culturel | 46 |
| 3. Les prises accidentelles | 49 |
| F. Conclusion..... | 54 |

Préambule

Ce mémoire, à l'interface des sciences sociales et de la biologie de la conservation s'est déroulé sous le double encadrement d'équipes œuvrant dans ces deux domaines.

L'Equipe de recherche

Ce mémoire a pu être réalisé notamment grâce à l'IRD, Institut de Recherche pour le Développement, qui a bien voulu m'accueillir. Plus précisément, au sein du département « Hommes, Natures, Sociétés » du MNHN, et de l'Unité de Recherche UR 169 « Patrimoines naturels, territoires et identités » dirigée par le Docteur Marie-Christine Cormier Salem, ma responsable de stage.

Lien web : IRD UR169 : www.ur169.ird.fr

L'Equipe technique en Martinique

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public sous la double tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. En Martinique, la cellule technique de l'ONCFS coordonne depuis 2006 un réseau « Tortues marines » composé d'administrations, d'associations, de scientifiques, de clubs de plongée... sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). Mr. Jean-François Maillard, ingénieur faune sauvage à l'ONCFS Martinique, est mon responsable.

Liens web : ONCFS Outre-Mer : www.oncfs.gouv.fr/_OUTREMER/

DIREN Martinique : www.martinique.ecologie.gouv.fr

Intérêt personnel

D'origine martiniquaise, né à Fort-de-France, ayant vécu jusqu'à mes 18 ans en Martinique et possédant ma famille y résidant toujours, ce stage représente beaucoup pour moi d'un point de vue personnel. Je peux ainsi contribuer à ma façon à l'information sur mon île concernant une préoccupation environnementale actuelle, les tortues marines et leur préservation.

Mon étude a débuté en février 2006 et le terrain s'est déroulé d'avril à août 2006 en Martinique. Mon origine martiniquaise m'offre l'avantage de connaître le sujet, il m'est également plus facile d'aborder et comprendre les habitants, et les lieux me sont dans l'ensemble familiers. De plus, ma maîtrise du créole m'enlève la barrière de la langue lors de mes entretiens, surtout avec les marins pêcheurs qui s'expriment souvent en créole et sont ainsi plus à l'aise si le dialogue s'établit dans leur langue locale, bien que le français soit également très parlé sur place.

Notes d'écriture

Conformément à la norme, les vocabulaires martiniquais - créole, employés dans ce rapport seront en italique. Etant martiniquais, je me suis basé sur ma connaissance des langues locales pour la retranscription, et me suis aidé en cas de besoin (termes précis liés à la pêche) du « Dictionnaire Encyclopédique des technologies créoles (créole – français). La pêche à la Martinique » de Serge Harpin (1995).

La Martinique étant un Département Français d'Outre Mer (DOM), les noms liés aux localités, administrations ou autres mots ont une prononciation française. Dans le cas contraire, si l'influence locale (créole ou pas) est à noter, j'utilise l'italique.

Les transcriptions d'entretiens, écrits et oraux, sont authentiques, ainsi les éventuelles fautes de forme sont également retranscrites.

A. Introduction

Dans le cadre du Master 2 Recherche « Environnement : Milieux, Techniques et Sociétés » du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), mon choix s'est porté sur ce stage qui s'inscrit dans une démarche pluri-disciplinaire. En effet, les domaines des sciences sociales et des sciences naturalistes s'y complètent.

Le Conseil National pour la Protection de la Nature a validé le 21 avril 2006 le premier plan de restauration d'Outre Mer : celui des tortues marines aux Antilles françaises¹. S'appuyant sur un diagnostic de la situation passée et actuelle, ce plan fixe différentes actions à mener pour atteindre la restauration concertée des populations de tortues marines. Un plan de restauration ne consiste pas à mettre sous cloche une espèce ou un ensemble d'espèces mais à faire cohabiter des hommes et des populations animales qui utilisent les mêmes espaces et parfois les mêmes ressources. Le niveau de restauration des populations de tortues marines est un choix de société. Le premier arrêté imposant une protection intégrale des tortues marines en Martinique date de 1993, notre étude a pour repère cette date : leur capture, leur destruction, utilisation et mise en vente sont interdites, de même que la destruction ou l'enlèvement des nids.

Les captures accidentelles liées à la pêche sont une des menaces principales qui se dégage de l'analyse de la problématique liée à la conservation des tortues marines aux Antilles françaises (Chevalier, 2001). Les filets droits, les trémails à langoustes et à poissons et les folles à lambis sont les engins de pêche qui engendrent une forte mortalité de tortues marines (Delcroix, 2003). Ces interactions sont inscrites dans le plan de restauration sous les actions : « identification et caractérisation des techniques de pêche constituant une menace pour les tortues marines ».

La pêche maritime à la Martinique reste artisanale mais représente un intérêt économique et culturel certain. Jusqu'à récemment, cette pêche se pratiquait sur la bande côtière mais face à l'épuisement des ressources, des techniques de pêche au large se sont développées notamment grâce aux travaux de l'IFREMER. Les pêcheurs et les tortues marines fréquentent le même espace et ont toujours tissé de forts liens.

¹ Téléchargeable sur le site de la DIREN Martinique : <http://www.martinique.ecologie.gouv.fr>

Ce stage de deuxième semestre traite de façon globale des interactions entre le monde de la pêche et les tortues marines à la Martinique. Aussi a été développée une double approche : d'une part une étude à caractère anthropologique des communautés de marins pêcheurs et du monde de la pêche et plus précisément des rapports qu'ils entretiennent avec les tortues marines, d'autre part une étude des captures accidentelles des tortues marines fréquentant le milieu marin et le littoral de l'île de la Martinique par les marins pêcheurs. Le but de cette étude est de pouvoir articuler efficacement ces deux champs disciplinaires afin d'en dégager une vision globale et constructive de la réalité, gage d'exhaustivité. Il s'agit donc de cibler les problèmes et préoccupations qui sont liés à la protection des tortues marines tout en s'intéressant au métier de marin pêcheur. L'évaluation et les moyens de limitation des prises accidentelles de tortues marines par les engins de pêche sont les missions que m'a assignées l'organisme d'accueil, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, coordinateur du réseau tortues marines de Martinique.

Nous aborderons tout d'abord, le cadre de l'étude afin de nous situer géographiquement, bio-écologiquement, législativement et socialement. Puis, un état des lieux sur la pêche, les tortues marines ainsi que la réglementation en vigueur est fait. Les résultats seront énumérés puis analysés selon les dimensions historiques, écologiques, sociales et techniques, pour permettre ensuite d'en venir aux perspectives amenées par ce sujet. La conclusion nous montrera que bien du travail est nécessaire pour au final tendre vers une relation optimisée entre les tortues marines et le monde de la pêche à la Martinique.

B. Enjeux et cadre de l'étude

1. L'île de la Martinique

1.1. Généralités

L'île de la Martinique (cf. figure 2) est surnommée *Madinina*, soit « l'île aux fleurs ».



Figure 1 : Localisation de la Martinique au sein de l'arc antillais



Figure 2 : Carte de la Martinique (Rose Alizés, 2005)

Située en plein cœur de l'archipel des Caraïbes (cf. figure 1), la Martinique est une île volcanique d'une superficie de 1102 km². Elle mesure 80 km dans sa plus grande longueur et 39 km dans sa plus grande largeur. En dépit de cette petitesse, l'île est très contrastée avec une végétation totalement différente selon que l'on se trouve au nord ou au sud, soit des paysages très variés. Le terrain s'élève graduellement depuis le littoral jusqu'au centre et vers le nord.

Le Nord de l'île, avec la Montagne Pelée (1397 mètres), les pitons du Carbet (1196 mètres) et le Morne Jacob (884 mètres) est la partie la plus montagneuse. La végétation y est toujours verte et luxuriante, c'est le royaume de la forêt tropicale. Le Sud de l'île n'a pas de montagne si l'on excepte celle du Vauclin qui culmine à 500 mètres, mais offre en revanche beaucoup de plateaux et de plages. La végétation y est beaucoup moins dense et est plus proche de celle d'une savane. Le centre de l'île jouit de la plaine du Lamentin, la plus importante à la Martinique.

Le climat est tropical humide, chaud et pluvieux, quoique rafraîchi en permanence par les alizés, vents venus de l'est. La température moyenne est de 26°C (Température nocturne : 25°C et diurne : 30°C. Hygrométrie : 70%). On distingue deux saisons dont la transition se fait graduellement : la saison sèche, de décembre à juillet, et la saison des pluies dite hivernage, de août à novembre avec des phénomènes cycloniques se manifestant régulièrement entre début juillet et début novembre.

Cette île compte plus de 380 000 habitants dont 40 % de la population a moins de 25 ans. Le niveau de vie est relativement élevé et la vie plutôt chère, cas souvent typique des îles. La Martinique est une petite île où l'urbanisation est forte et en pleine expansion et le tourisme important.

Comme toutes les îles éloignées du continent, la Martinique ne possède que peu d'espèces animales. Néanmoins, beaucoup d'entre elles sont endémiques. De plus, pendant la période de la Colonisation, certaines espèces ont été importées pour se nourrir (bœufs, chèvres, cochons).

Jusqu'à récemment, les Martiniquais se sont ainsi très peu préoccupés de cette nature luxuriante. Mais cet attrait pour l'environnement envahit aujourd'hui de plus en plus les locaux. La population martiniquaise commence tout juste à prendre conscience des réalités environnementales. Son comportement est ainsi en pleine évolution, quoique lente, avec un intérêt croissant pour les problèmes de l'environnement et plus précisément les problèmes touchant la biodiversité.

C'est sur cette île qu'est centrée notre recherche et où nous avons mené la quasi-totalité de nos investigations, et plus précisément sur le littoral.

1.2. Le littoral et les fonds marins martiniquais

La Martinique est bordée par la Mer des Caraïbes à l'ouest et l'Océan Atlantique à l'est (cf. figure 2). Jouissant de 350 km de côte, elle possède 27 communes côtières sur les 34 communes qui la composent. Cette île montagneuse ne dispose que d'un plateau continental étroit (cf. figure 3).

La façade caraïbe est composée au nord d'un plateau très limité dont la topographie sous-marine est peu propice à l'utilisation d'engins calés sur le fond et au sud abrite la Baie de Fort de France principalement bordée par de la mangrove (cf. figure 4). La façade atlantique est soumise au nord à une mer très agitée en l'absence des barrières naturelles de récifs (cf. figure 4). Au sud, à l'intérieur des récifs, la profondeur n'excède généralement pas

30 mètres, c'est un lieu propice pour la pêche des espèces démersales. Une bande côtière plate, dont l'écosystème corallien est profondément altéré, délimite une zone protégée allant du Robert au Vauclin (cf. figure 2). Le canal de Sainte Lucie présente une étroite bande côtière qui plonge brutalement à 150 mètres, les courants peuvent y être violents. Le plateau insulaire de 1 447,5 km² de superficie est pleinement exploité.

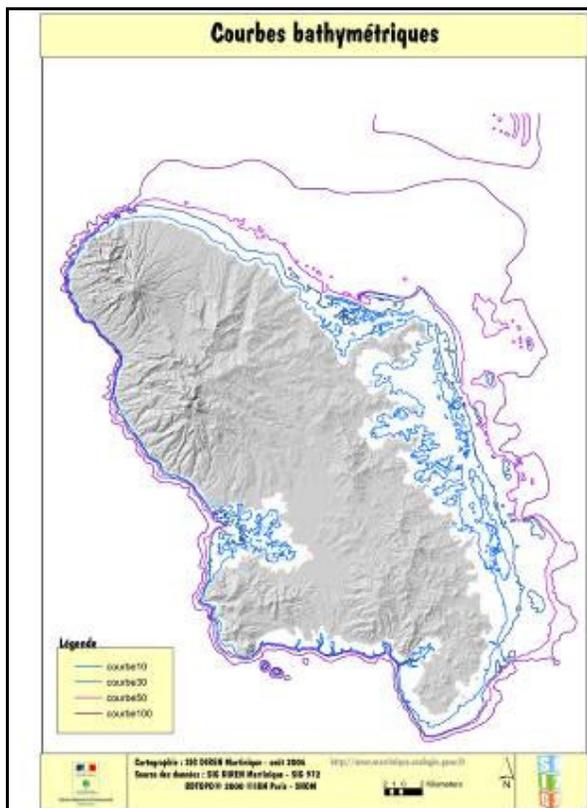


Figure 3 : Carte bathymétrique de la Martinique

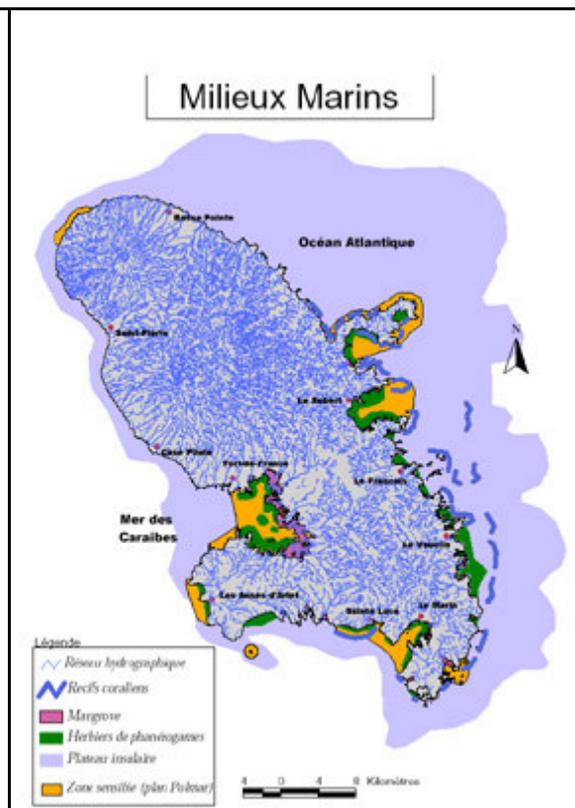


Figure 4 : Carte des milieux marins de la Martinique

Comme le souligne le rapport de Gallais (2005), le littoral martiniquais est un atout majeur en voie de disparition. Il est la partie la plus convoitée par les activités humaines.

2. Le monde de la pêche en Martinique

La pêche maritime est l'acte de capturer ou récolter les animaux et végétaux marins. Elle s'accompagne d'obligations spécifiques à chaque type de pêche, tels les saisons de pêche, ou encore les limites de taille, les temps de calée... (cf. annexe 7) Elle s'exerce en mer dans les eaux territoriales et dans la zone économique exclusive (ZEE) (cf. annexe 11) ainsi que dans les parties de rivières, ravines, lagunes, canaux ou étangs où les eaux sont salées.

Le marin pêcheur professionnel doit être identifié auprès de l'administration des Affaires Maritimes, et embarquer à bord de navires de pêche munis d'un rôle d'équipage, d'où le titre de marin pêcheur enrôlé.

2.1. Une activité économique majeure en Martinique

La profession de marin pêcheur est importante pour la Martinique. En termes d'emplois directs, elle concerne une population, dont une bonne part n'est pas déclarée, qui oscille de 2 000 personnes en période d'hivernage à 3 000 en période de *miquelon* (voir glossaire). Ce sont en fait, 4 000 à 5 000 personnes qui vivent de la pêche (marins-pêcheurs, constructeurs, réparateurs, avitailleurs, marchandes et poissonniers) (DRAM, 2004).

2.2. La production locale

La Direction Régionale des Affaires Maritimes a réalisé, en 2003, 6 720 enquêtes auprès de 960 pêcheurs (environ 50% des effectifs de pêcheurs). Ainsi, sur 153 802 sorties en mer, le quart des sorties s'est effectuée pour la pêche à *miquelon* et un autre quart pour l'usage des nasses (cf. tableau 1) :

Tableau 1 : Répartition du nombre de sorties par type de pêche

| METIERS | SORTIES | % |
|----------------|----------------|----------|
| Miquelon | 41 879 | 27,2 |
| Nasses | 38 972 | 25,3 |
| Filets de fond | 17 904 | 11,6 |
| Senne de plage | 9 551 | 6,2 |
| Autres | 45 496 | 29,6 |
| TOTAUX | 153 802 | |

En 1994, les activités de pêche ont rapporté environ 220 millions de francs avec environ 5500 tonnes de poissons; 2/3 de ces poissons étaient des poissons pélagiques (DRAM, 2004).

2.3. Un métier à part

Les marins pêcheurs régulièrement enrôlés étaient au nombre de 1119 pour l'année 2003, ce nombre passe à 1 294 pour 2004 puis à 1307 en 2005 soit une augmentation significative de 16,8 % en deux ans. Ce chiffre est plutôt à la hausse comme les années précédentes, mais ne rend cependant toujours pas compte de l'importance d'une main d'œuvre journalière non déclarée, qui est estimée au double des marins régulièrement inscrits en période habituelle de juillet à novembre (petite pêche) et au moins au triple en période dite de *miquelon* de novembre à juin.



Photo 1 : Marin pêcheur avec un thazard au DCP (Photo L.Louis-Jean)

Tableau 2 : Nombre de marins (M) par tranche d'âge (DRAM, 2004)

| PECHE | Au 11 janvier 2005 | | | |
|-----------------|--------------------|---------------|----------------|--------------|
| | Petite Pêche | Pêche Côtière | Pêche au Large | Totaux |
| Moins de 20 ans | 5 | 0 | 5 | 10 (0,77%) |
| 20 < M < 30 | 101 | 4 | 15 | 120 (9,33%) |
| 30 < M < 40 | 302 | 4 | 13 | 319 (24,81%) |
| 40 < M < 50 | 381 | 9 | 18 | 408 (31,73%) |
| 50 < M < 60 | 211 | 1 | 7 | 219 (17,03%) |
| 60 < M < 70 | 135 | 1 | 2 | 138 (10,73%) |
| Plus de 70 ans | 72 | 0 | 0 | 72 (5,60%) |
| TOTAUX | 1207 | 19 | 60 | 1286 |

Les moins de 30 ans sont peu nombreux à être enrôlés alors qu'ils sont réellement présents sur les lieux de pêche (cf. tableau 2). Pour apprendre le métier, ils sont souvent embarqués avec leur père, lui-même marin pêcheur et ne commencent à cotiser à la Caisse Générale de Prévoyance (C.G.P.) et à la Caisse de Retraite de Marins (C.R.M.) – cotisations maladie et retraite – que vers l'âge de 30 ans. Ce décalage les oblige à rester dans la profession et à être embarqués après l'âge légal auquel le marin peut prétendre à la retraite, c'est-à-dire à l'âge de 55 ans. Ainsi, il n'est pas étonnant de trouver environ 6% des pêcheurs âgés de plus de 70 ans.

2.4. Les caractéristiques techniques de la pêche en Martinique

La pêche martiniquaise est artisanale et individuelle. La flottille de pêche est une flottille artisanale composée en majeure partie de *yoles* de pêche (en bois – en voie de disparition –, en résine armée ou en plastique – la majorité) (cf. photo 1) (cf. tableau 3) axée essentiellement sur une petite pêche côtière à la journée. Ces yoles pratiquent également la pêche à *miquelon*.

Tableau 3 : Nombre de marins par genre de navigation (DRAM, 2004)

| Années/ Genre de navigation | 1993 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Grande pêche | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pêche au large | 7 | 57 | 74 | 73 | 60 | 62 |
| Pêche côtière | 67 | 30 | 29 | 25 | 19 | 19 |
| Petite pêche | 919 | 901 | 949 | 1021 | 1215 | 1226 |
| Total pêche | 993 | 988 | 1052 | 1119 | 1294 | 1307 |

- La flottille compte 1 177 navires à la pêche dont seulement 6 dépassent les 12 mètres, c'est donc une flottille de taille modeste dans l'ensemble.
- La population maritime est composée d'environ 1 300 marins pêcheurs effectivement enrôlés. Certains patrons possèdent plusieurs *yoles* de pêche.
- Les principales techniques de pêche, qui sont extrêmement diversifiées, sont les suivantes : senne de plage (filet coulé au large en bateau et ramené sur la plage à la force des bras des participants), casiers et nasses, palangres (hameçons multiples à la traîne), filets de fond ou de surface, lignes... Les filets droits, les trémails à langoustes et à poissons, les folles à *lambi* sont décrites en annexe.
- Les espèces pêchées sont principalement :
 - Pour les espèces pélagiques hauturières : le thon, les daurades coryphènes, les marlins, les thazards, les poissons volants ;
 - Pour les pélagiques côtiers : le coulirou ;
 - Pour les espèces benthiques et une grande variété d'espèces démersales : le perroquet, le chirurgien, les petits mérous tropicaux, les lubjanidés...

Bien que la pêche en Martinique reste traditionnelle, les moyens et les techniques n'ont cessé d'évoluer afin que l'activité reste rentable d'où la nécessité d'être mieux formé. Le marin pêcheur est appelé à être un véritable technicien et un gestionnaire de la mer. Il doit aujourd'hui posséder des connaissances technologiques et économiques et être capable d'anticiper et de s'adapter.



Photo 2 : Yole de marin pêcheur (Photo L. Louis-Jean)

L'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Trinité propose des formations en matière de pêche et de cultures marines.

Actuellement, le matelot doit avoir une qualification telle que définie dans le texte réglementaire qui régit l'entrée dans la profession de marin. Un effort important sera fait dans les années à venir pour insérer et former par l'apprentissage maritime les journaliers non déclarés qui forment une bonne partie des équipages.

Les noms donnés aux embarcations sont la représentation des envies du marin pêcheur, et ne sont fonction d'aucune autre influence. Aucune cérémonie n'est organisée lors de la mise à l'eau d'une nouvelle embarcation ou toute autre circonstance liée à la pêche.

3. Les tortues marines en Martinique

3.1. Espèces, cycle de vie

Les tortues marines sont des reptiles marins à répartition mondiale. On en dénombre sept espèces: *Caretta caretta*, la tortue Caouanne, *Chelonia mydas*, la tortue verte, *Eretmochelis imbricata*, la tortue Caret ou tortue imbriquée, *Lepidochelys kempi*, la tortue de Kemp, *Lepidochelys olivacea*, la tortue olivâtre, *Natator depressa*, la tortue plate et *Dermochelys coriacea*, la tortue Luth (Lescure, 2001).

3.2. Le cycle de vie des tortues marines

Dans une population de tortues marines non exploitée :

- toutes les classes d'âges sont représentées, soit les stades œuf, nouveau-né, juvénile pélagique, juvénile benthique, sub-adulte et adulte
- Le nombre d'individus décroît par classe d'âges supérieurs (mortalité importante dans les premières classes d'âges)
- Les femelles adultes sont les piliers de la population

Les tortues marines sont des espèces longévives à maturité tardive. L'âge à la maturité varie avec les espèces et même entre les populations d'une même espèce : la tortue imbriquée serait adulte entre 20 et 40 ans, 20-30 ans dans les Caraïbes, 30 à Aldabra, 30-40 en Australie. Il y a normalement une migration des mâles, mais surtout des femelles, des aires d'alimentation vers les aires de reproduction (cf. figure 5). Les femelles sont habituellement fidèles à leur zone de ponte et y reviennent périodiquement tous les deux ou trois ans, parfois après une année. La zone de ponte est généralement une zone géographique proche, voire la même, de celle de leur naissance (Lescure, 2001).

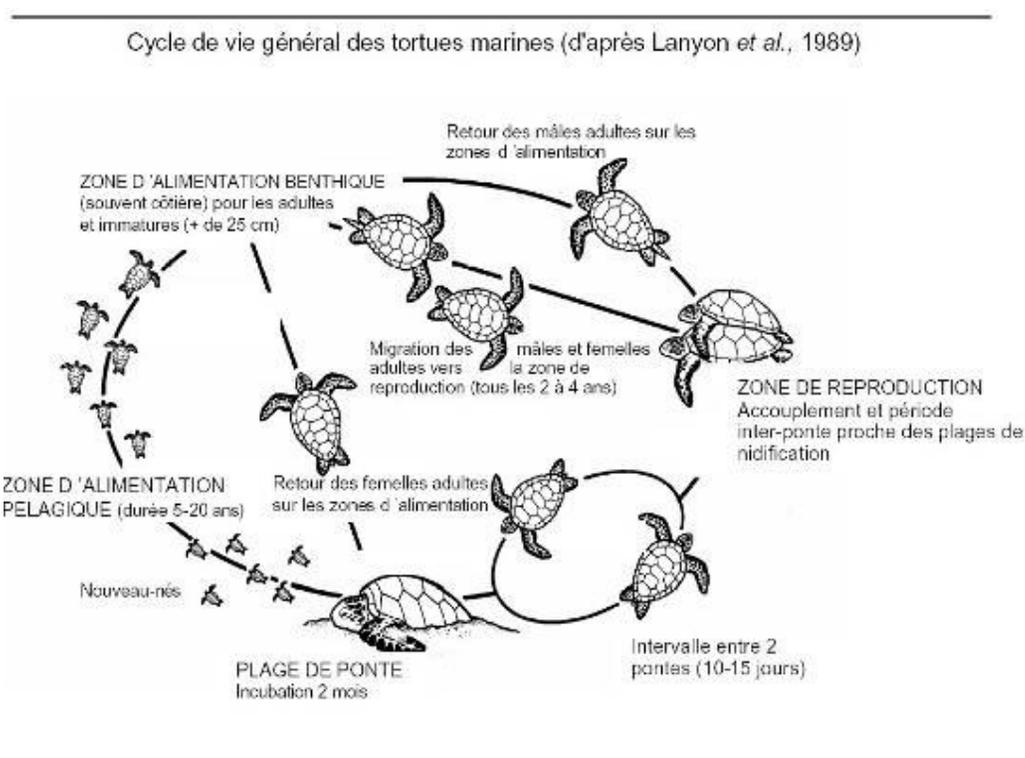


Figure 5 : Cycle de vie général des tortues marines (Lanyon *et al.*, 1989)

Cinq de ces 7 espèces fréquentent les eaux de la Martinique, la tortue imbriquée, la tortue verte, la tortue luth, la tortue caouanne et la tortue olivâtre. De ces 5 espèces, deux pondent en Martinique (la tortue imbriquée et la tortue luth). La tortue imbriquée et la tortue verte s'alimentent sur les côtes de la Martinique. Cette dernière pondait de par le passé en Martinique mais les populations nidifiantes ont été exterminées. La tortue luth ne s'alimente pas sur les côtes de la Martinique étant une espèce pélagique. Les tortues caouannes et olivâtres se rencontrent au large.

3.3. Diagnose des espèces :

Les tortues marines les plus fréquentes dans les eaux ou en ponte sur les côtes martiniquaises sont les suivantes :

- La tortue imbriquée :

Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, Linnaeus, 1766)

Photo : Tortue imbriquée nidifiant sur la plage de Trois îlets à Marie-Galante (Photo : E. Delcroix)

Figure : Critères de détermination (source : Wide Cast)

Taille : environ 1m
Poids : 60 à 70kg (max. 130kg)
Alimentation : éponges
Habitat : côtier peu profond (moins de 100m)
Présence : Fréquente en mer et pontes régulières (quelques centaines de nids par an)
Statut de conservation IUCN : en danger

Plage de ponte : Courte bordée de végétation relativement dense.
Saison de ponte : Mai à septembre

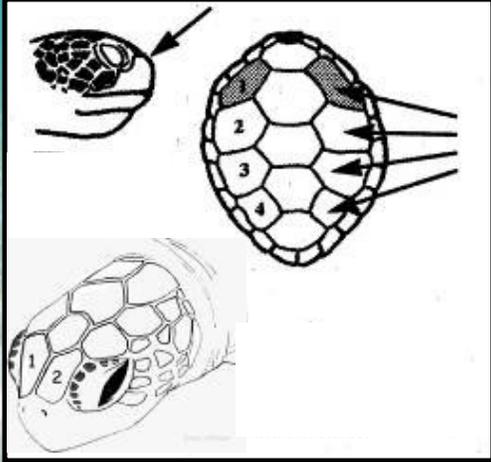
E. Delcroix

E. imbricata est la plus tropicale des tortues marines et la plus inféodée aux récifs coralliens. Elle est surtout caractérisée par son bec crochue et ses larges écailles imbriquées (d'où son nom) (Lescure, 2001).

A cause de son écaille, *E. imbricata* est la tortue marine qui a subi le plus de prélèvements depuis des siècles. Elle a été déclarée espèce gravement en danger d'extinction par l'UICN sur la base d'un déclin d'au moins 80 % depuis 3 générations, c'est-à-dire 105 ans (Lescure, 2001).

- La tortue verte :

Tortue verte (*Chelonia mydas*, Linnaeus, 1758)



Taille : varie de 1 à 1,5m
Poids : 100 à 150 kg (max 400kg)
Habitat : côtier peu profond (moins de 100m)
Alimentation : Herbiers sous-marins
Statut : fréquente en mer mais population nidifiante de Martinique aurait disparue

Plage de ponte: Généralement large présentant une importante épaisseur de sable et bordée de végétation.
Saison de ponte : Mai à Octobre
Statut de conservation IUCN : en danger d'extinction

E. Delcroix

Depuis des siècles, la tortue verte a été exploitée à cause de sa viande excellente et ses œufs. Les bateaux déroutaient pour aller sur les îles désertes faire le plein de tortues au moment des pontes. C'était le meilleur remède contre le scorbut. On montait aussi des expéditions particulières dans ce but. C'est à partir du cartilage, qu'on faisait la fameuse soupe de tortue, servie encore au début du XXe siècle à la table royale d'Angleterre. Cette exploitation et ce commerce international intensifs ont été la cause du déclin grave de cette espèce et de la quasi-destruction de plusieurs populations. Dans quelques pays, les mesures prises enravaient la chute, comme en Floride et à Rancho Nuevo (Mexique), elles arrivent peut-être trop tard en Martinique et les autres îles des Petites Antilles, dont l'île Aves (Venezuela), et à Tahiti (Lescure, 2001).

- La tortue luth :

Tortue luth (*Dermochelys coriacea*, Vandelli, 1761)



TORTUE LUTH
(*Dermochelys coriacea*)
Absence totale d'écaille,
présence de carènes longitudinales.
La carapace peut atteindre 1m80

Taille : varie de 1,70 à 2m
Poids : de 300 à 400 kg en moyenne (maximum proche de 1 tonne)
Alimentation : méduses
Habitat : Pleine mer principalement loin des côtes
Présence : observée ponctuellement en mer, et pontes rares en Martinique (quelques dizaines par an)
Plage de ponte : Plage large avec une grande profondeur de sable
Saison de ponte : Mars à Juillet
Statut de conservation IUCN : en danger critique d'extinction



E. Delcroix

La tortue Luth est la plus grande de toutes les tortues. Elle est le reptile qui a la plus vaste répartition mondiale, des eaux de la Nouvelle-Zélande et du sud du Chili à l'Islande et la mer de Barents. *D. coriacea* est la plus pélagique des tortues marines (Lescure, 2001).

La tortue Luth est moins exploitée et moins menacée que les autres tortues marines, elle est en danger mais pas en voie d'extinction. Elle est menacée surtout par les captures accidentelles de la pêche, qui vont en s'intensifiant et... les sacs plastiques (Lescure, 2001).

3.4. Législation en vigueur

Au début des années 1990, la situation était si catastrophique aux Antilles que la protection stricte des tortues marines apparût indispensable. En Martinique, un arrêté ministériel a été pris en 1993 et a fixé la liste des tortues marines intégralement protégées dans le département. Un nouvel arrêté date du 14 octobre 2005 (cf. annexe 2).

4. Le plan de restauration des tortues marines aux Antilles françaises

4.1. La surexploitation

Selon Lescure (1987), la pêche à la tortue avait pratiquement disparu en tant qu'activité principale face à la raréfaction des espèces. Mais la capture occasionnelle de tortue, pouvant rapporter plusieurs milliers de francs dans les années 80-90, représentait un fort intérêt pour les pêcheurs, ayant déjà du mal à vivre de leur métier. Sur le millier de pêcheurs déclarés à la Martinique, à peine une dizaine pratiquait la recherche et la prise de tortues marines comme activité principale.

La pêche au large était plus propice aux captures de tortues luth et caouannes, et la pêche côtière ainsi que la pêche sous-marine aux carets et aux tortues vertes. La pêche à la tortue, proprement dite, s'effectuait à l'aide de filets constitués d'une seule nappe à grand maillage (maille de 100 à 400 mm) de faible longueur et de chute variable, appelée *folle*, destinée également à la capture de grands poissons comme les requins et les raies (Lescure, 1987). Cet engin de pêche est placé dans les passes, à l'abord des plages ou sur les récifs eux-mêmes. Environ 7000 m de ce genre de filet ont été répertoriés sur la côte martiniquaise, avec une plus haute fréquence pour les filets de mailles de 150 m m (Guillou et al., 1986).

Tableau 4 : Nombre de tortues capturées par an et par secteur en Martinique sur 1985 et 1986 (Etude réalisée par enquête) (Dropsy, 1986)

| | <i>E. imbricata</i> | <i>C. mydas</i> |
|------------------------|---------------------|------------------|
| Atlantique Nord | 285 - 331 | 190 - 225 |
| Atlantique Sud | 50 - 55 | 285 - 300 |
| Caraïbe Nord | 45 - 65 | 35 - 55 |
| Caraïbe Sud | 57 - 78 | 65 - 75 |
| Total | 437 - 529 | 595 - 685 |

A une échelle locale, les utilisations énumérées ci-dessus portaient déjà atteinte à cette espèce à cycle de vie long. Mais il faut y ajouter l'exploitation à une échelle plus large à des fins industrielles... En rappelant que ce chélonien (cf. annexe 3) est une espèce migratrice, on comprend bien les répercussions à l'échelle mondiale, et dans notre cas dans toute la Caraïbe de ces agissements et de cette surexploitation par l'homme à tous les niveaux et à tous les stades de croissance de cette espèce.

4.2. La protection

L'engouement en faveur de la protection de tortues marines, essentiellement porté par les Occidentaux, s'est traduit par l'émergence de programmes d'études, de suivis et de conservation des tortues marines.

En Martinique, des projets ont été proposés en 1986, telle une éclosérie pour les œufs de tortues marines afin d'éviter le pillage des nids mais aussi de relâcher un grande partie des nouveau-nés et d'en élever le reste à but de commercialisation (Dropsy, 1986), mais n'ont pas abouti. La diminution de la dégradation des plages de ponte et de l'habitat marin a été proposée, mais n'a donné suite qu'à peu d'actions. Un des problèmes majeurs fût également la limitation des prises accidentelles de tortues marines par les chalutiers pêchant la crevette (Lescure, 1987).

Entre 1994 et 1997, les deux programmes successifs de protection « Abalatali » et « Bitasion toti » sont confiés à l'association Alizés-Martinique sous la direction du Professeur Jean Lescure du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. La surveillance des plages de ponte, le repeuplement du milieu naturel, la mise au point d'un incubateur et la contribution de la population à l'objectif de protection et à l'inventaire des sites de ponte et des espèces vivantes sont autant d'objectifs ambitieux que se sont donnés les porteurs du programme de sauvegarde des tortues marines.

Ces projets divers et variés ne sont pas toujours un gage d'efficacité car ils n'agissent pas forcément sur les facteurs clés pour la restauration des populations de tortues marines. Ce point de vue a amené les autorités en charge de la protection de l'environnement à définir une stratégie globale visant à définir ces facteurs clés. C'est l'objectif du plan de restauration.

Débuté en 2003, le plan de restauration des tortues marines aux Antilles françaises (PRTMAF) a été validé par le CNPN le 21 avril 2006. Il prend acte pour une durée de cinq ans et a pour objectif général de restaurer les populations de tortues marines aux Antilles françaises. Il concerne donc aussi bien la Martinique que la Guadeloupe.

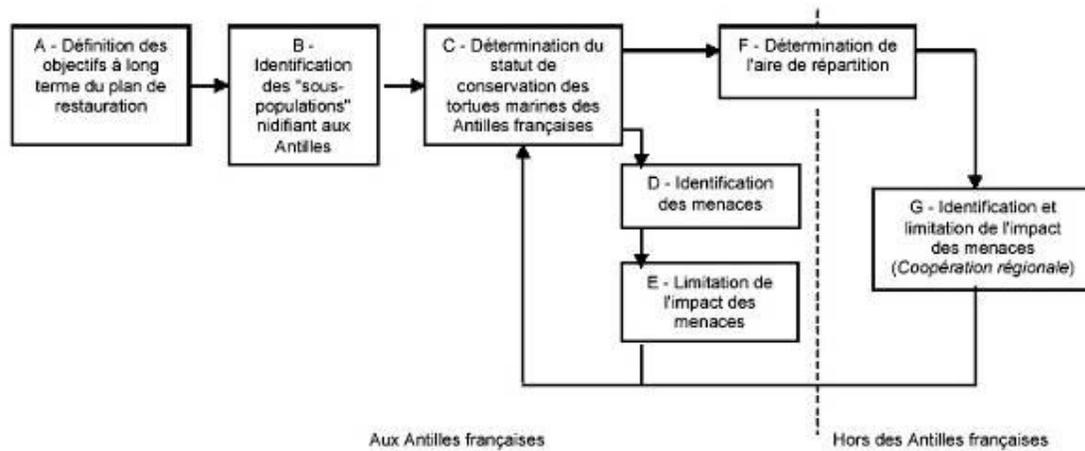


Figure 6 : Organigramme des thèmes abordés dans le PRTM AF (Chevalier, 2003)

C'est un travail pluridisciplinaire, car la biologie de la conservation dépasse largement le domaine de la biologie classique et touche différents domaines tels les domaines juridique, économique, sociologique, culturel,...

Le réseau tortues marines : des acteurs d'horizons divers

En Martinique, s'est mis en place un « réseau tortues marines ». Ce réseau comprend tous les organismes qui sont amenés de près ou de loin à s'intéresser aux tortues marines. Nous avons ainsi la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de la Martinique qui supervise le réseau en tant que maître d'ouvrage, puis l'ONCFS Martinique chargé de la coordination technique du réseau en tant que maître d'œuvre, des chercheurs, les associations de protection des tortues marines, les clubs de plongée, les services de répression, des bénévoles... Les associations sont principalement chargées d'apporter des données sur les dynamiques de population des espèces de tortues marines, ainsi que les clubs de plongée. Les agents de répression, comme leur titre l'indique, veillent au respect de la loi et les bénévoles aident aux suivis (montées, pontes, émergences,...) sur les plages du littoral martiniquais. Ces rôles ne sont pas vraiment fixes, tous ces acteurs et bien d'autres (la population dans son ensemble peut être concernée) sont susceptibles de prendre part à la diffusion du plus grand nombre d'informations et actions possibles.

La pêche, comme évoquée précédemment, est un secteur clé dans la restauration des populations des tortues marines aux Antilles françaises. Deux actions du plan traitent de notre problématique :

Volet technique : Réaliser une enquête auprès des pêcheurs visant à effectuer une première estimation de l'impact des différents engins et techniques de pêche constituant un fort facteur limitant la restauration des tortues marines aux Antilles françaises

- Présentation : Cette action consistera principalement à réaliser une enquête auprès des pêcheurs des Antilles françaises visant à (i) réaliser une classification des engins et techniques de pêche maritime relative à la problématique des captures accidentelles de tortues marines, (ii) à estimer l'effort de pêche pour chacune des classes déterminées en (i), (iii) à estimer la fréquence de Capture et de mortalité pour chacune des classes déterminées en (i). Ces trois données nous permettront d'estimer l'impact des différents engins et techniques de pêches employés aux Antilles françaises sur la restauration des tortues marines.

Volet social : Développer les échanges entre les pêcheurs et le "réseau tortues marines" au sein d'un groupe de travail pêche / tortues marines

- Présentation : Cette action consistera à établir un échange d'informations et d'opinions entre les pêcheurs et le "réseau tortues marines" au travers de réunions, de discussions informelles...

C. Matériel et méthodes

Afin de répondre à ces actions technique, scientifique et sociale, la méthodologie des enquêtes semi-directives et la remise de fiches de suivi des prises accidentelles a été retenue.

1. L'échantillonnage de la population de pêcheurs et le choix des sites

L'enquête a été réalisée auprès de marins pêcheurs professionnels, de marins pêcheurs retraités, de plaisanciers, de clubs de plongée et de personnes en contact avec le sujet.

La première phase du terrain de 2 mois a consisté à parcourir la majeure partie des communes du littoral afin de pouvoir réaliser l'enquête et recueillir le plus d'informations possible auprès d'un large échantillon de marins pêcheurs et d'interlocuteurs, pour ensuite pouvoir déterminer 5 communes clés où le terrain a été approfondi. Dans la deuxième phase, durant également 2 mois, 5 communes ont été choisies en fonction du nombre de marins pêcheurs qui les fréquentent, du nombre de marins pêcheurs qui utilisent les engins de pêche posant problème aux tortues mais également en fonction du secteur géographique, tout ceci dans un souci d'efficacité, de complémentarité et de rigueur. En effet, les communes choisies jouissent d'un nombre de marins pêcheurs parmi les plus importants, d'un nombre significatif de marins pêcheurs utilisant les engins ciblés et sont chacune dans une zone géographique différente de la Martinique. Par ce biais on a ciblé le plus grand nombre de marins pêcheurs les plus intéressants pour cette étude et situés de façon à avoir une vision de l'ensemble du domaine marin de l'île. Cette répartition, surtout pour les secteurs géographiques, a été en partie décidée grâce au dictionnaire encyclopédique des technologies créoles (créole - français) et ses cartes.



Photo 3 : Nouvelle infrastructure à côté d'un ancien abris de marin pêcheur (Photo L. Louis-Jean)



Photo 4 : Vente de poisson au retour des marins pêcheurs (Photo L. Louis-Jean)

2. Les méthodes pour comprendre la perception des tortues marines par les marins pêcheurs

2.1. L'enquête semi directive

L'entretien avec les marins pêcheurs est sûrement la partie la plus délicate. Ils sont la source principale d'informations concrètes sur le terrain. L'établissement d'une relation de confiance pour obtenir des informations intéressantes est primordial, ce qui a justifié de prendre part à leur métier, de les aider et de les suivre.

Au préalable, une discussion générale, ouverte sur la pêche est nécessaire, suivie de questions sur la pêche et les populations de tortues marines, puis sortir les informations liées au sujet et approfondir les zones d'ombre. Les données sont d'ordre qualitative mais servent ainsi à fournir des pistes à travailler ensuite de façon plus approfondie. Les entretiens ont été réalisés sur l'ensemble du territoire concerné, soit sur toute la côte de l'île et plus précisément sur les plages et domaines marins fréquentés par les tortues marines.

Les entretiens ont été menés dans le souci d'aborder tous les points avec précision. L'ensemble de la Martinique a été visité pour avoir des données qui prennent en compte les variations selon les localités, au niveau des engins et techniques, ainsi qu'au niveau des fréquences de captures et de mortalités.

Les points abordés avec le pêcheur sont au nombre de trois. Il s'agit de :

- La pêche (engins et techniques) : pour permettre d'affiner notamment la classification. Les noms usuels, caractéristiques des engins et des techniques, fréquences, secteurs et saisons d'utilisation, temps de calée... sont des informations demandées.
- Les fréquences de captures et de mortalités établies par classes. Les données peuvent être d'ordre direct (prises effectuées par le marin pêcheur lui-même) ou d'ordre indirect (prises effectuées par d'autres pêcheurs portées à la connaissance de celui-ci).
- Leur point de vue ou des informations complémentaires sur divers sujets leur sont demandé, telles les évolutions des engins et techniques possibles en faveur de la protection des tortues marines, une appréciation des effectifs et les différentes espèces rencontrées, la gestion des populations de tortues marines à long terme et les interactions entre les marins pêcheurs et les tortues marines (exemples : dégâts occasionnés sur les filets, évolution de réglementation...).

Ce sont des enquêtes semi-directives, à l'aide d'un questionnaire de base permettant d'aborder tous les aspects souhaités et offrant une grille fournie d'informations en même temps. Après en avoir dégagé les informations, cela a permis donc de cerner les manques et de pouvoir plus particulièrement cibler sur ces zones d'ombres une fois le gros du travail dégagé.

- Les entretiens en phase de prospection

Les entretiens, pour la plupart, se sont déroulés grâce à des rencontres non organisées (au hasard). Au cours de ma phase de prospection dans les différents ports de pêche, j'ai sollicité toutes les personnes que j'y ai trouvées. Souvent, ma tâche a été facilitée en trouvant un marin pêcheur au travail, à vendre ses captures de la précédente sortie, à réparer son matériel, à revenir de la pêche, ou à discuter avec d'autres marins pêcheurs ou autres personnes. Ce genre d'investigation m'a également permis de m'entretenir avec des plaisanciers, très grande source d'informations eux-aussi, dont certains travaillent en collaboration ou aident des marins pêcheurs professionnels. Ou encore, j'ai pu rencontrer la population côtière, en relation directe avec le milieu marin et bien souvent le monde de la pêche, qui est ainsi une source intéressante d'informations.

Des entretiens organisés (pas au hasard) ont également été menés. En effet, j'ai sollicité les interlocuteurs clés du secteur de la pêche ou de celui des tortues marines, les administratifs et certains pêcheurs d'intérêt particulier, comme par exemple les retraités, afin de pouvoir m'entretenir avec eux.

- L'immersion dans les villages de pêcheurs

Lors de la deuxième phase de terrain, débutée en juin, je suis resté près d'une semaine par commune et ce dans cinq communes, comme expliqué ci-dessus, afin de pouvoir m'y immerger. Cette immersion m'a permis de côtoyer mes interlocuteurs au quotidien, dans leurs activités extra-professionnelles et d'accompagner les marins-pêcheurs lors de leurs sorties en mer et ainsi de prendre part à des discussions diverses même sans rapport avec le sujet d'étude par exemple, ou encore d'être avec eux et leur famille, collègues ou amis. Un tout autre rapport relationnel a ainsi pu être établi, la relation très informelle chercheur / interlocuteur (marin pêcheur) a souvent laissé place à une relation de type ami / ami ou encore élève / professeur plus porteuse d'informations.

Plus concrètement, cette relation chercheur / interlocuteur permet d'avoir de nombreuses informations mais instaure une certaine distance relationnelle. Bien souvent, cette distance provoque une barrière du langage, en privant le « chercheur » d'informations dites sensibles par exemple. En revanche, la relation élève / professeur ou ami / ami, ou encore le simple fait d'être là au quotidien comme expliqué précédemment, a permis d'instaurer un rapport de confiance ou du moins de s'en rapprocher. De ce fait, les discussions sur le sujet d'étude sont plus poussées, porteuses de plus d'informations et bien souvent révélatrices de ces mêmes informations dites sensibles qui nous étaient refusées en début d'étude.

2.2. Le questionnaire

Le questionnaire a pour but d'évaluer l'état des connaissances des marins pêcheurs sur les tortues marines en Martinique et sur la législation en vigueur, de mieux cerner leur métier et d'appréhender la relation pêche – tortues marines à travers les prises accidentelles, l'histoire et l'exploitation de ces reptiles ainsi que leurs opinions et remarques sur le sujet dans sa globalité. Le questionnaire est présenté en annexe 5.

L'outil audio utilisé pour certains entretiens est intéressant. Il permet une retranscription fidèle des entretiens. A travers cet outil, le vocabulaire et le langage utilisé par les interlocuteurs ont pu être étudiés de façon plus approfondie.

2.3. Les sorties en mer



L'accompagnement des marins pêcheurs en mer a fait partie de mon terrain. Concrètement, j'ai assisté et participé à des sorties en mer pour la petite pêche côtière, en l'occurrence les casiers, filets de fonds et filets de surface, ainsi que pour la pêche au large, avec la palangre et les filets dérivants, sans oublier la pêche dite à *miquelon*, par le DCP et les palangres également.

Photo 5 : Marin pêcheur remontant un filet de fond à langouste
(Photo L. Louis-Jean)

3. Les méthodes d'investigation pour une estimation de l'impact des engins de pêche

L'estimation des captures accidentelles a été réalisée au cours de l'enquête semi-directive où diverses questions amènent le pêcheur à fournir des chiffres. A cela, une fiche de renseignements sur les captures accidentelles (cf. annexe 6) a été distribuée afin de suivre ces prises sur une durée plus longue. Cette fiche a pour objectif l'obtention de données quantitatives sur les taux de captures accidentelles et de mortalité liée à ces captures, ainsi que des données géographiques sur la répartition de ces captures et sur la ressource ciblée par les engins de pêche.

4. La modification spontanée des engins de pêche chez les marins pêcheurs

Le questionnaire possède une partie sur l'avis des marins pêcheurs :

- concernant les raisons des prises accidentelles, que ce soit du point de vue de l'emmêlement des tortues et des caractéristiques des engins de pêche qui causent ces prises accidentelles,
- sur un potentiel remplacement des engins de pêche nuisibles, par un autre engin de pêche visant la même ressource et causant moins, voire aucune, prise accidentelle,
- sur la possibilité de modification ou d'arrêt d'utilisation des engins de pêche nuisibles.



Photo 6 : Filets de pêche sur un quai (Photo L. Louis-Jean)

D. Résultats et analyses

1. L'effort d'échantillonnage

75 entretiens semi-directifs ont été réalisés au cours de 4 mois de terrain. 48 de ces entretiens ont concerné directement des pêcheurs en activité, les 27 autres étant essentiellement des retraités de la pêche et des plaisanciers.

Tableau 5 : Catégories et effectifs des personnes interrogées

| Catégories | Nombres d'entretiens |
|----------------------------|----------------------|
| Marins pêcheurs | 48 |
| Retraités | 13 |
| Autres milieux de la pêche | 7 |
| Plaisanciers | 4 |
| Autres | 3 |
| Total | 75 |

Ainsi, sur environ 1300 marins pêcheurs enrôlés en 2004 (source DRAM, 2004), nous avons enquêté 4% d'entre eux. Par ailleurs, il a été enquêté des personnes proches du milieu de la pêche comme des retraités ou des plaisanciers. Ceci n'est pas dénué de sens car les retraités constituent une mémoire de la pêche des décennies passées mais aussi une mémoire de la chasse à la tortue marine avant l'interdiction. Les plaisanciers, quoiqu'en faible nombre dans mes entretiens, apportent un point de vue sur les tortues marines.

Sur les 48 marins pêcheurs enquêtés, la répartition de l'âge est fournie par la figure 1.

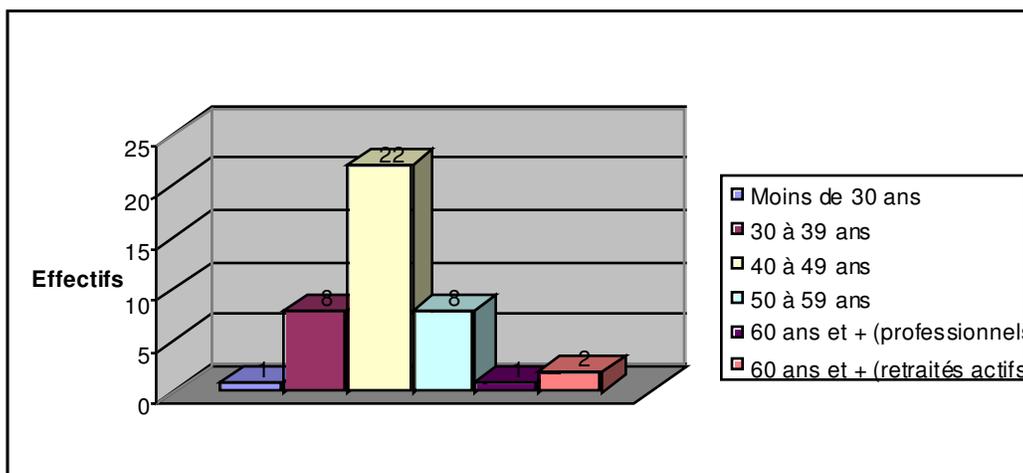


Figure 6 : Classes d'âge des marins pêcheurs interrogés

La figure 6 montre que la tranche d'âge majoritaire dans notre échantillon a été celle des 40-50 ans (46%) puis celle des 30-40 ans (17%) et celle des 50-60 ans (17%). La répartition des personnes enquêtées selon leur tranche d'âge reprend globalement les statistiques fournies par la Direction Régionale des Affaires Maritimes en 2004 (30-40 : 25% ; 40-50 : 32% ; 50-60 : 17%). Cette information permet de conclure que notre échantillonnage quoique faible est représentatif en terme de répartition des classes d'âge.

Tous les secteurs de pêche ont été couverts par cette enquête afin de rendre compte des variabilités entre les pêches et les pêcheurs à la Martinique.

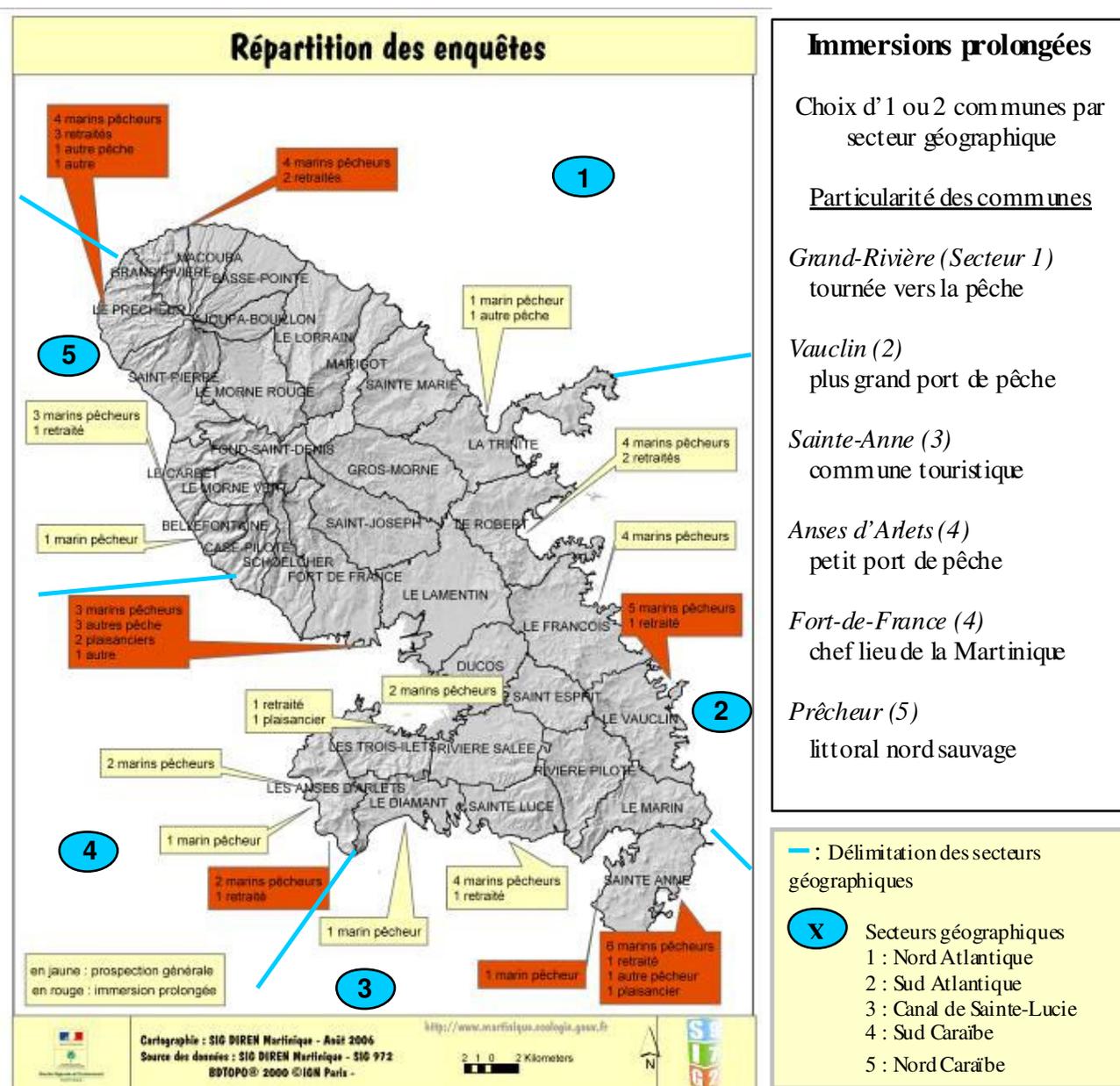


Figure 7 : Carte de répartition des enquêtes et des secteurs géographiques

2. Les types d'engins de pêche utilisés

Sur les 48 pêcheurs enquêtés, 44 ont précisé les engins de pêche utilisés :

Tableau 6 : Répartition des engins de pêche chez les marins pêcheurs

| Engins de pêche | Casier ou Nasse | DCP | Filet à langouste | Trémail | Filet droit à poisson | Filet à lambi | Filets de fond à poissons |
|--|-----------------|-----|-------------------|---------|-----------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de marins pêcheurs utilisateurs | 31 | 24 | 9 | 7 | 11 | 3 | 16 |

En effet, tous les pêcheurs enquêtés utilisent divers engins de pêche. Il apparaît que les techniques de pêche majoritairement pratiquées sont la pêche au casier, la pêche au DCP et la pêche au filet de fond à poissons. Le DCP est par ailleurs plus pratiqué sur la côte caraïbe que sur la côte atlantique.



Photo 7 : Marin pêcheur remontant son casier
(Photo L Louis-Jean)



Photo 8 : Poissons pêchés disposés pour la vente
(Photo L Louis-Jean)

3. Les tortues marines : l'historique et le point de vue des marins pêcheurs

3.1. *Une ressource alimentaire et un mets de choix*

Comme en témoignent les récits des explorateurs et les fouilles archéologiques, les tortues marines n'étaient pas considérées comme de simples reptiles marins et, on pourrait même dire, pas du tout considérées comme tels, mais bel et bien comme une ressource à exploiter.

Depuis que l'homme a habité en Martinique, les tortues marines venant pondre sur les plages ou nageant à proximité ont été capturées pour assurer sa nourriture. On a retrouvé des fragments d'os ou de carapaces de tortues marines dans les restes de repas des Caraïbes sur les sites archéologiques de Martinique (Pinchon, 1954). Après le Père du Tertre (1667), le Père Labat (1742) est un des premiers voyageurs à témoigner de la présence des tortues marines dans les eaux martiniquaises. Le 18 mars 1694, il assistait à la levée d'une « folle » (filets à grandes mailles pour prendre les requins, raies et tortues) dans l'Anse Macouba : « on y trouva deux tortues franches et une carret » écrit-il. Outre ces deux espèces, le Père Labat dit qu'il en existe « une troisième qu'on appelle Caouanne » (Lescure, 1987).

Des prises de tortues marines émaillèrent encore les récits de voyageurs ou de chroniqueurs de la Martinique au cours des deux siècles suivants (Lescure, 1987).

En Martinique, la tortue marine a d'abord été valorisée sur le plan nutritionnel. En effet, en priorité, la tortue marine était un met de qualité. La viande de tortue était mangée principalement en ragoût et en steak, mais pouvait également se déguster en soupe, en brochette, en fricassé et sûrement de bien d'autres façons selon le bon vouloir et les talents culinaires de préparateurs (cf. annexe 14). Majoritairement, les femmes s'y afféraient. Cette viande, souvent comparée à de la viande de bœuf en aspect, était visiblement très forte au niveau du goût et devait être abondamment et longuement assaisonnée avant de pouvoir la consommer. La cuisson dégageait une odeur puissante qu'on pouvait donc sentir à plusieurs centaines de mètres aux alentours. Mais cela ne s'arrêtait pas là : les œufs de tortues marines étaient également consommés en omelette.



Photo 9 : Folle à tortue (Photo L. Louis-Jean)

Cette consommation mais surtout la demande importante qui l'accompagnait justifiaient un prix plutôt élevé. En effet, pour se procurer un steak ou un ragoût de tortue dans les années 90 en Martinique, il fallait déboursier respectivement en moyenne 100 et 50 francs pour un kilo.

Sur le plan culinaire - ou devrait-on dire gastronomique ? - on trouvait des plats à base de tortue marine dans une dizaine de restaurants, approvisionnés par la pêche locale dont le restaurant chez Julo au Vauclin (cf. annexe 14). Des livres de cuisine antillaise proposaient ainsi des recettes, comme celui du Dr Nègre (1972) qui ne comporte pas moins de neuf recettes de tortues dont certaines sont connues depuis le Père Labat (Lescure, 1987).

Les récits martiniquais prêtent à la tortue marine de nombreuses vertus. Les plus fiers témoignages traitent de sa vocation aphrodisiaque. Manger de la chair de tortue donnait de la force et de la vigueur car la chair de tortue est une viande très riche, très protéinée. Quant aux œufs, « manger un œuf équivaut à manger une tortue entière ! » m'a-t-on confié, cela justifiait qu'ils soient considérés comme un produit de luxe, aux pouvoirs vivifiants et aphrodisiaques. Ils étaient prélevés à l'aide de la technique du bâton planté dans le sable à l'endroit présumé de la ponte, ou à l'intérieur des femelles gravides (Lescure, 1987). Mais le plus intéressant venait d'une liqueur à base de *pine* (sexe de tortue marine mâle) de tortue : « il suffit de couper le sexe d'un mâle tortue et de le laisser tremper dans du rhum, et avec ça on fait plein d'enfants ». Cette ressource serait donc gage de vigueur, robustesse, aphrodisiaque, fertilité et bien d'autres états avantageux.

3.2. Un commerce organisé

« La tortue verte est un reptile marin précieux » selon la Société d'Aide Technique de Formation et d'Etudes en Martinique (SAFEM, 1980). De nombreux produits peuvent dériver d'une carapace. Diverses utilisations de ces produits existaient, sans oublier les dérivés ne venant pas de la carapace (cf. tableau 7).

Le nombre de produits issus de la tortue sur le marché, malgré les dix mentionnés dans le tableau 7, dépendait très largement de l'orientation du marché, tourné ou bien vers le marché local ou bien vers l'exportation, de la quantité de tortues disponibles de manière permanente, de l'extension de la mode dans la joaillerie, la décoration et les produits cosmétiques. S'agissant du marché local, les principaux produits étaient évidemment la chair et les produits utilisables pour les soupes avec une faible quantité de carapaces allant aux artisans pour la confection de joaillerie et d'objets décoratifs à vendre à l'industrie du tourisme. L'exportation de produits confectionnés à partir des carapaces était également organisée (SAFEM, 1980).

Les principaux produits exportés sont la chair sous forme de steaks surgelés, les parties gélatineuses pour faire la traditionnelle soupe de tortue, les écailles brutes utilisées dans la joaillerie et les industries annexes, les pièces de cuir pour la confection de sacs à main, porte-monnaie, chaussures, etc., et enfin l'huile pour les industries cosmétiques et pharmaceutiques (SAFEM, 1980).

Tableau 7 : Produits dérivés de la tortue verte (SAFEM, 1980)

| | Produits | % du poids de tortue | Utilisation finale |
|-----------|---|----------------------|---|
| 1 | VIANDE | | |
| | Filets | 9,3 | Steacks |
| | | 6,2 | Ragoûts |
| | Morceaux de viande, bouts | 10,5 | Soupe à base de morceaux |
| 2 | CONCENTRE DE SOUPE | | |
| | Nageoires | 2,5 | Parfime des soupes (condiments) |
| | Os du cou | 1,9 | |
| 3 | FOIE | 3,0 | Pâté |
| 4 | ABATS Reins, tripes, cœur, etc. | 15,0 | Plats locaux Nourriture pour animaux |
| 5 | GRAS | | |
| | Production d'huile 60 % du gras | 14,0 | Produits cosmétiques Adoucissants |
| | | | Savons adoucissants, supplément vitaminique, usage pharmaceutique |
| 6 | GELATINE / LAMELLES DU VENTRE | | |
| | Y compris le bord gélatineux de la carapace | 10,3 | Soupe |
| 7 | CARAPACE DU VENTRE | 0,1 | Architecture décoratrice |
| 8 | ECAILLES - REBORDS - CARAPACES | 1,5 | Carapaces polies entières, joaillerie, objets décoratifs |
| 9 | STRUCTURE DES OS BLANCS | | |
| | Ecaille du dessous | 13,6 | Carapace blanche entière Concentré de soupe |
| 10 | CUIR | 5,7 | |
| | Issu des panneaux avant et arrière | | Tous produits |
| | TOTAL | 93,6 (1) | |

(1) 6,4 % de fèces

L'artisanat faisait également partie des activités qu'offrait cette ressource. La carapace était très convoitée pour servir de décor une fois vernie, et des bijoux à base de carapace de tortue étaient confectionnés. Sans oublier les tortues empaillées qui étaient également très prisées. Cet artisanat provenait de l'attrait touristique qui pourtant minime au début, s'est rapidement développé. L'artisanat de l'écaille aurait débuté vers 1940. Ce marché était très développé dans toute la Caraïbe dans les années 80 et 90, surtout celui à destination du Japon (Lescure, 1987).

Avec le développement du tourisme, la vente des carapaces et des objets en écaille s'est instaurée parmi les Antillais eux-mêmes. Le Centre de Métiers d'Art de Fort-de-France, affirme en 1983, avoir vendu, en moyenne une carapace tous les deux jours et dix objets en écaille par jour pendant la saison touristique (Claro et al., 1983). Les objets en écaille sont des coupes-papiers, coffrets, peignes, piques-olives et des bijoux qui ont beaucoup de succès, comme les bagues, bracelets, colliers, boucles-d'oreilles, pendentifs, catogans... Cette mode a ensuite diminué car selon Dropsy (1986), le travail de l'écaille était effectué encore dans les années 90 par un unique artisan au Carbet, et la prison de Fort-de-France était un grand centre de fabrication, et avait abandonné ce genre de production par les détenus depuis plus d'un an, soit 1985. Dans le commerce en 1987, même en période d'interdiction de vente, on trouvait divers objets en écaille : bijoux, carapaces (Lescure, 1987).

Il est difficile d'estimer l'ampleur de ce marché, beaucoup de tortues étaient consommées localement sans qu'aucune statistique ne soit tenue (SAFEM, 1980). Les données concernant la Caraïbe peuvent être fournies par les statistiques de la FAO (Fisheries statistics) pour les années 1974 à 1977 (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Production de tortues de la Caraïbe (FAO, 1980)

| | | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 |
|---|--------------|------|------|------|------|
| PRODUCTION DE TORTUES VERTES | | | | | |
| (Milliers de tonnes) | | | | | |
| | - CUBA | 400 | 500 | 300 | 300 |
| | - MEXICO | 79 | 116 | 9 | 34* |
| | - U.S.A. | 12 | 1 | 0 | 0* |
| PRODUCTION DE TORTUES DE MER | | | | | |
| (toutes espèces) | | | | | |
| | - BAHAMAS | 38 | 29 | 30 | 33 |
| | - COSTA RICA | 108 | 29 | 105 | 31 |
| | - GUADELOUPE | 0 | 0 | 0 | 20 |
| | - MARTINIQUE | 21 | 34 | 14 | 24 |
| | - PORTO RICO | 0 | 11 | 43 | 2 |
| | - VENEZUELA | 4 | 0 | 0 | 0 |
| | | 662 | 720 | 501 | 444 |
| * y compris quelques productions de la côte Pacifique | | | | | |

La majorité des tortues et produits issus de tortues provient de la pêche locale. Néanmoins, rapidement, les tortues marines de Martinique n'ont pu à elles seules alimenter ce marché lucratif.

Ainsi, après la guerre, les pêcheurs de Martinique et d'autres îles (Guadeloupe, etc.) sont allés pêcher des tortues vertes qui venaient pondre sur l'île d'Aves au large de Trinidad afin d'alimenter le marché martiniquais. Pinchon (1967) a observé pendant sa première expédition en septembre 1948, 150 à 300 tortues qui venaient pondre chaque nuit sur cette île longue d'environ 500 m sur 100 de large. En 1967, il écrivait que, seulement, quelques dizaines de femelles venaient pondre désormais sur cet îlot perdu dans la mer des Caraïbes (Lescure, 1987).

De plus, quelques tortues empaillées étaient vendues dans les magasins de souvenirs et quelques mareyeurs vendaient de la chair congelée (steak et abats) provenant de chalutiers étrangers débarquant à Fort-de-France (Lescure, 1987).

Tableau 9 : Prix pratiqués en Martinique (Lescure, 1987)

| Prix* pratiqués au débarquement | Prix* pratiqués chez les revendeurs (marchands de souvenirs, poissonniers,...) |
|---|---|
| - pour les juvéniles (< 60 cm) : | |
| - sur pied : 50 à 200 F | - empaillées : 400 à 800 F |
| - carapace : 100 à 200 F | - carapace polie : 200 à 300 F |
| - steak : 50 à 60 F/kg | - steak : 70 à 110 F/kg |
| - abats : 40 à 50 F/kg | - abats : 50 F/kg |
| - pour les grosses tortues (≥ 60 cm) : | |
| - sur pied : 2000 à 5000 F | - empaillées : 800 à 2000 F |
| - carapace : 400 à 1000 F | - carapace polie : 800 à 1500 F |
| - steak : 50 à 60 F/kg | - steak : 70 à 110 F/kg |
| - abats : 40 à 50 F/kg | - abats : 50 F/kg |
| * Les carets (<i>E. imbricata</i>) et les tortues vertes (<i>C. mydas</i>) sont vendues à des prix sensiblement identiques. | |

3.3. La valeur attribuée à la tortue marine

- Valeurs anciennes attribuées à la tortue marine

Une des questions essentielles des enquêtes a été de savoir quelle est la ou les valeurs attribuées aux tortues marines, les réponses multicritères étant possibles. Sur les 75 entretiens réalisés, 5 valeurs se dégagent : une valeur culinaire (majoritaire), une valeur en tant que patrimoine naturel (valeur écologique), une valeur historique, une valeur économique et une valeur aphrodisiaque. Ces valeurs se retrouvent lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux pêcheurs. Ces valeurs corroborent les données issues de la bibliographie ancienne sur l'attrait de la tortue comme met de choix, ressource financière de par le commerce, les valeurs aphrodisiaques.

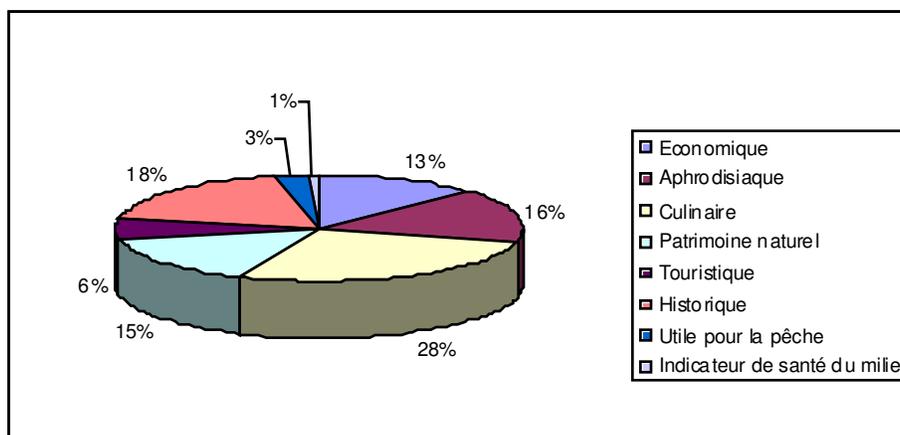


Figure 8 : Valeurs attribuées à la tortue marine

Ces valeurs attribuées à la tortue marine se retrouvent quelque soit la tranche d'âge et la catégorie de personnes interrogées.

- Les tortues marines dans la tradition orale

Des entretiens avec le Docteur Ina Césaire, personnage incontournable de la tradition orale martiniquaise, nous ont éclairés sur la tortue marine à travers la tradition orale.

Les personnages des contes antillais sont des humains animalisés ou des animaux humanisés, avec souvent une ambiguïté sur ce statut. Chaque animal traduit une hiérarchie dans la société martiniquaise. Le personnage souvent évoqué représentatif des tortues dans les contes martiniquais est Compère Tortue. La tortue a une double personnalité dans ces contes, elle peut être soit un personnage à caractère psychologique (envieux, ridicule), soit un personnage rural investi d'une certaine fonction magico-religieuse et des pouvoirs inhérents à son statut de *quimboiseur* (sorcier) ou de *gadé zafè* (curieux). Quelques contes sur la tortue existent, comme « Araignée et Tortue dans le festin du Bon Dieu » (cf. annexes 12 et 13) ou encore un conte relatant une tortue qui chante. Souvent ces contes font intervenir une tortue qui n'est pas forcément une tortue marine, mais l'ambiguïté est souvent présente.

- Valeurs actuelles attribuées à la tortue marine

A l'heure actuelle, les marins pêcheurs enquêtés ont exprimé majoritairement leur désir de remanger de la tortue, ceci complétant le premier résultat sur la valeur attribuée à la tortue marine. En conséquence, l'attrait de la chair de la tortue perdure au travers des décennies bien que la protection date de 13 ans.

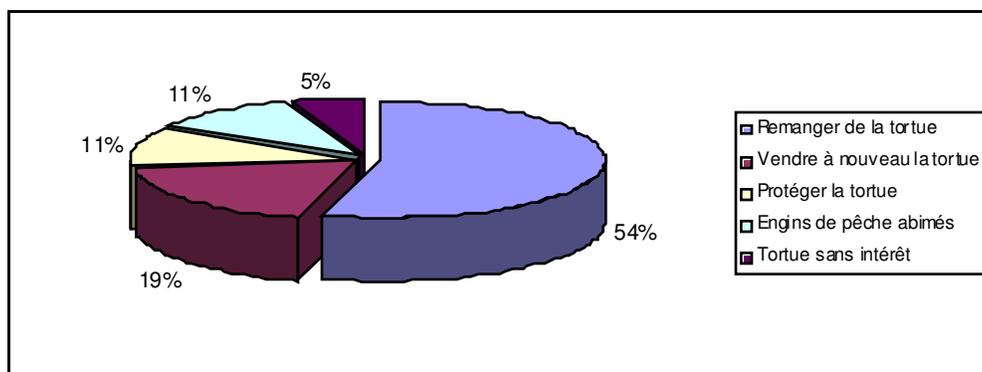


Figure 9 : Préoccupations actuelles des marins pêcheurs liées aux tortues marines

Par ailleurs, on aurait pu penser que l'augmentation des effectifs des tortues marines dans les eaux de la Martinique engendre des destructions de filets de manière notable. A la vue de cette enquête, cette préoccupation a été peu revendiquée (11%). Néanmoins, l'impact des tortues prises dans les filets n'est pas négligeable car en effet lorsqu'une tortue se prend dans un filet, celui-ci est en général déchiré.

3.4. Des rapports différents selon le lieu de pêche

En façade nord caraïbe, le rapport des personnes interrogées à la tortue marine semble être le même que celui établi avec un animal domestique, « apprivoisé » comme ils disent. Les marins pêcheurs disent clairement avoir des tortues domestiquées au Prêcheur et au Carbet par exemple, et agissent en conséquence en les protégeant et en les nourrissant tous les jours, ou tout simplement en s'assurant de leur présence, comme pour se rassurer. Ces derniers confient par exemple « dans le temps, on prenait la tortue pour l'élever, pas pour la manger, juste pour le plaisir, on jouait avec c'est pas agressif, c'est une très belle bête ».

Au Sud de la Martinique (communes de Sainte Anne, Trois Ilets, Anses d'Arlet, Marin, Vauclin), les pêcheurs considèrent plus qu'ailleurs la valeur touristique de la tortue, ces régions étant les secteurs majoritairement tournés vers cette activité.

Sur la côte atlantique (du François à Grand-Rivière), la tortue marine conserve son statut de ressource à exploiter autant culinairement qu'économiquement.

4. Retour sur le passé... le rachat des folles à tortues, souvenir des marins pêcheurs

Comme développé dans la partie fixant le cadre de l'étude, la tortue marine était une source de revenus non négligeable pour les marins pêcheurs. En effet, certains d'entre eux se sont spécialisés dans la pêche à la tortue à l'aide d'un engin spécifique appelé la « folle à tortue ». Celle-ci servait aussi à capturer des requins et des raies.

La diminution de la ressource « tortue marine » a conduit à la prise d'arrêtés de protection et à une campagne de rachat de ces *folles* à tortues. En 1995, un programme d'élimination des filets destructeurs de tortues a été mené par la Direction Régionale des Affaires Maritimes et la COOPEMAR, coopérative de pêche de Martinique sur financements européens. Cette complexe opération, de par les spécificités d'une réorientation des pêcheurs vers d'autres types d'activités marines, a principalement consisté en un accord entre les professionnels de la pêche et les décideurs avec des aides financières compensatrices.

Une subvention « opération tortue » d'un avoir total de 750 000 Francs a été attribuée aux marins pêcheurs concernés, à savoir ceux qui étaient spécialisés dans la pêche à la tortue. Ainsi, 42 marins-pêcheurs ont pu bénéficier de cette indemnisation. Cette dernière était attribuée à hauteur de la quantité de matériel détenu. Les bénéficiaires ont touché entre 4 000 et 49 400 Francs. La COOPEMAR a bénéficié quant à elle de 8 660 Francs.

Avec cette aide, 19% des professionnels ont eu une démarche plus innovante, en s'équipant ainsi avec des engins et instruments beaucoup plus adaptés à une exploitation marine performante et une autre pratique de pêche professionnelle.

Ces équipements (remonte filets et remonte casiers hydrauliques, électronique de navigation, G.P.S., moteurs marins, matériel de pêche, navires) devaient permettre à terme à ces professionnels de s'orienter, selon leurs propos, soit vers l'exploitation d'une ressource plus profonde, soit vers l'exploitation d'une ressource plus lointaine.

Ainsi, par exemple, certains bénéficiaires ont revu leur motorisation et l'importance de leur embarcation « à la hausse », afin de pratiquer plus régulièrement la pêche à la traîne, surtout dans le cadre du développement des D.C.P..

Néanmoins, la grande majorité des bénéficiaires ont pu modifier leurs habitudes professionnelles, en continuant par exemple pour beaucoup d'entre eux à pratiquer une pêche aux filets, mais simplement orientée vers d'autres espèces.

Huit pêcheurs indemnisés pour le rachat de leurs folles à tortues ont été interviewés spécifiquement sur cette opération. Quatre points se dégagent de ces rencontres :

- Les marins pêcheurs, conscients du problème causé aux tortues marines, ont vu la réforme sous un bon angle. Ils ont plutôt bien accepté la nouvelle réglementation leur imposant un arrêt total de la pêche à la tortue et également la reprise des folles à tortue en 1995. Cette opération s'est bien déroulée et le rachat des filets a été accepté.

- L'indemnisation n'a semblé t'il pas être suffisante pour combler le manque à gagner dû au rachat des folles. Selon ces pêcheurs en quelques prises le montant de l'indemnisation était atteint.
- Le besoin d'une formation complémentaire à l'opération s'est fait particulièrement sentir. La non-préparation des professionnels bénéficiaires, qui s'attendaient à recevoir une formation spécifique devant leur permettre de s'orienter vers d'autres types d'activités marines a fait partie de la complexité et du manquement au devoir de cette opération.
- Les pêcheurs attendaient davantage notamment dans leur implication en tant qu'observateurs des tortues marines dans le cadre d'études d'estimation des populations. Le milieu des pêcheurs a même souhaité participer aux opérations de sauvegarde des tortues marines et que si possible, des jeunes de leur famille soient recrutés dans ces opérations. Les pêcheurs ont visiblement joué le jeu mais ont eu l'impression d'avoir été oubliés, car aucune implication concrète n'a été élaborée par la suite. De plus, les pêcheurs ont voulu que leur savoir sur les tortues marines soit valorisé, mais encore une fois, leur requête n'a pas abouti.

Cette information est importante pour le futur où un réseau de pêcheurs motivés pour développer des actions de préservation des tortues marines, de sensibilisation des autres pêcheurs, d'estimation des effectifs de tortues en mer suivant la période de l'année est à développer...

5. Les marins pêcheurs face à la réglementation

Les premières réglementations en Martinique datent de 1983. Depuis, elles ont évolué vers une réglementation stricte par un arrêté ministériel de protection datant de 1993. Il a été demandé aux marins pêcheurs de s'exprimer sur cette réglementation.

Il apparaît deux avis majeurs : l'ouverture partielle et le statut quo en matière de réglementation. D'une part, moins de la moitié des pêcheurs interrogés souhaitent une ouverture partielle de la pêche à la tortue en prenant comme exemple l'île voisine de Sainte Lucie où cette pêche est tolérée 2 mois dans l'année. D'ailleurs, de nombreux Martiniquais affirment aller à Sainte Lucie lors des fêtes de fin d'année pour consommer de la soupe et du ragoût de tortues marines. D'autre part, une même proportion de pêcheurs souhaite que la réglementation n'évolue pas (cf. figure 10).

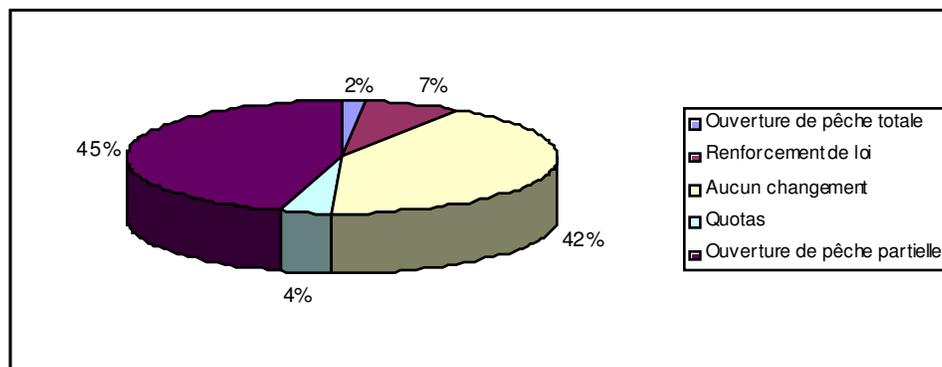


Figure 10 : Evolution souhaitée de la réglementation

En détaillant davantage ce résultat, il apparaît que ce sont majoritairement les Anciens qui sont favorables à la réouverture de la pêche. En effet, 68% des personnes favorables à la réouverture (32 personnes) ont plus de 60 ans. Il semble qu'ils aient toujours en mémoire le goût de la chair de tortue marine et se souviennent de l'apport économique non négligeable que leur rapportait ce reptile marin.

6. Etude des captures accidentelles de tortues marines

6.1. *Les causes de mortalité des tortues marines*

Lors des enquêtes semi-directives, la cause de mortalité la plus fréquemment citée est la prise accidentelle des tortues marines dans les filets. Ceci est en accord avec l'étude des captures accidentelles dans l'archipel guadeloupéen réalisée en 2003 par E. Delcroix. Par ailleurs, l'ingestion de sacs plastiques est une cause de mortalité évoquée. Cette cause peut être réelle ou retenue au travers des informations transmises à ce sujet par les médias. Certains pêcheurs précisent ne plus embarquer de sacs plastiques à bord de leur yole. Les pêcheurs mentionnent aussi des actes de braconnages après des captures accidentelles. Au travers de cette cause se dessine le problème de la capture d'une tortue qui une fois retrouvée morte ne peut être remontée à bord de la yole, ceci constituant un acte de braconnage. Il semble parfois difficile au pêcheur de rejeter à la mer une tortue qui aurait pu être consommée si l'état de conservation le permettait.

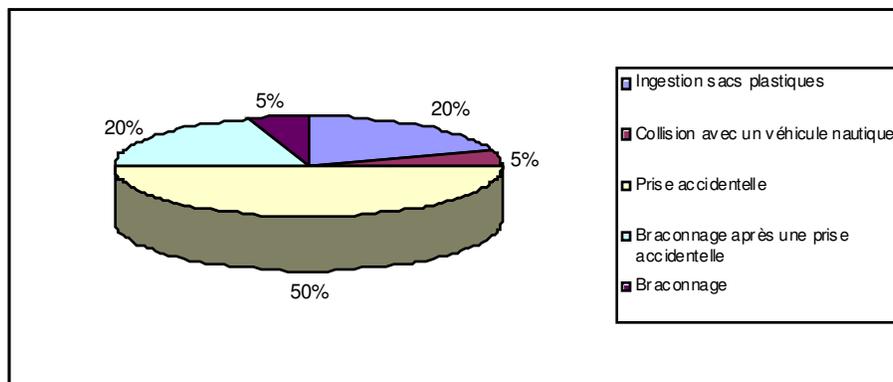


Figure 11 : Causes présumées de mortalité selon les personnes interrogées

Ce diagramme permet de nous rendre compte de la conscience qu'ont les pêcheurs de l'impact des prises accidentelles et du braconnage sur la mortalité des tortues marines. Quand bien même les pêcheurs ont gardé à l'esprit l'éventail des cultures associées à la tortue et notamment celle culinaire, ils savent que leur activité peut participer à une hausse de la mortalité des tortues marines.



Photo 10 : Tortue inbriquée prise dans un filet de fond (Photo E. Delcroix)

6.2. Les engins de pêche sources de captures accidentelles

La répartition des prises accidentelles par type d'engin de pêche montre que la senne de plage, le trémail à lambis, le filet de fond à langouste et le filet de fond à poissons sont les 4 engins occasionnant le plus de captures accidentelles. Par ailleurs, seuls les trois derniers engendrent une mortalité excessive des tortues, la senne étant un encerclement des poissons et les tortues prises sont rejetées vivantes par dessus le filet par les pêcheurs. Cette pratique, source de convivialité, est par ailleurs un attrait pour les touristes qui peuvent donner un coup de main pour ramener le filet à la plage.

J'ai ainsi pu profiter de 8 sorties en mer avec des marins pêcheurs. On peut parler d'étude participative car je n'ai pas juste accompagné en tant que spectateur, mais j'y ai été bel et bien acteur également dans la plupart des cas (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Descriptif des sorties en mer effectuées

| Sorties en mer | 13/07/06 | 18/07/06 | 20/07/06 | 23/07/06 | 28/07/06 | 30/07/06 | 04/08/06 | 13/08/06 |
|--|--------------------------------|---------------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------|
| Engin de pêche | Filet à langouste, casier | Casiers | DCP | Aucun car prospection | Casiers | Casiers | Filets de surface à poissons / DCP | Trémail, filet de fond poissons |
| Ressource ciblée | Langouste, Poissons benthiques | Poissons benthiques, langoustes | Poissons pélagiques | Tortues, mammifères marins | Langoustes Poissons benthiques | Cirriques, Poissons benthiques Langoustes | Poissons Benthiques et pélagiques | Lambi, Poissons benthiques |
| Lieu | Saint-Anne | Anse d'Arlet | Carbet | Prêcheur | Saint-Anne | Fort-de-France | Carbet | Vauclin |
| Nombres de tortues observées | 2 | 0 | 0 | 8 | 3 | 0 | 1 | 2 |
| Nombres de tortues capturées accidentellement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Ainsi, une hiérarchie des engins de pêche les plus destructeurs est clairement définie par les acteurs du milieu marin, conscients des dégâts causés sur la ressource en général, mais également sur les populations de tortues.

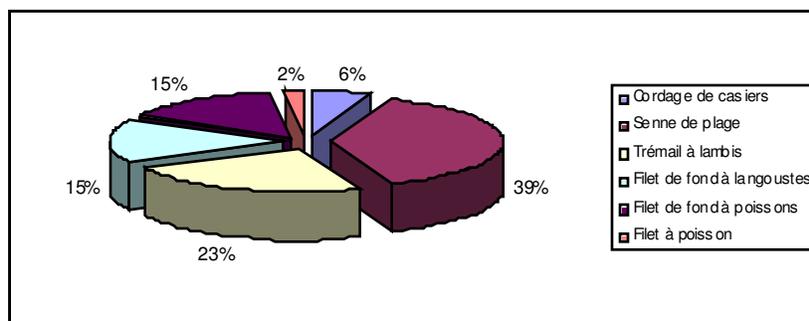


Figure 12 : Engins de pêche occasionnant des prises accidentelles de tortues marines

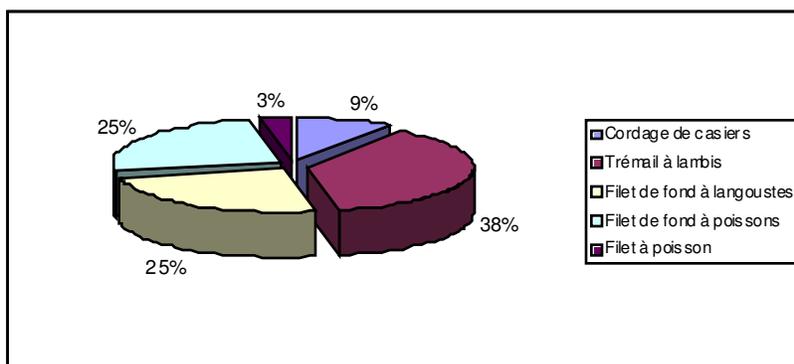


Figure 13 : Engins de pêche occasionnant des mortalités significatives de tortues marines

6.3. *Les estimations des captures accidentelles*

- L'enquête semi-directive

Les informations sur les captures accidentelles par le trémail à lambi, les filets de fond à langoustes et à poissons sont principalement obtenues par l'enquête semi-directive. Cependant, ces estimations sont très limitées. En effet, cette information est souvent difficile à obtenir, sous-estimée ou encore tout simplement dissimulée par les pêcheurs. Cette source d'information nécessite d'installer un climat de confiance que l'on acquiert avec le temps.

Néanmoins, quelques informations se dégagent des enquêtes semi-directives. En effet, d'après le témoignage de 22 marins pêcheurs ayant accepté de répondre à cette question, il semble que les captures accidentelles pour ces types d'engins soient approximativement entre quelques unes et une dizaine par pêcheur et par an. Ces estimations sont données avec une grande réserve car la question des prises accidentelles est très délicate. Un certain nombre de marins pêcheurs enquêtés n'ont pas désiré y répondre par crainte d'une possible répression. Ce sentiment de crainte pourrait cacher des prises accidentelles avouées largement sous-estimées.

L'enquête de la Direction des Affaires Maritimes de 2004 a estimé à 11.6% l'utilisation des filets de fonds par rapport aux autres engins. Dès lors, par extrapolation, en ramenant ces données au nombre de marins pêcheurs enrôlés et utilisant les filets de fonds, soit environ 150 pêcheurs ($1300 \times 11.6\%$), la proportion de tortues marines prises accidentellement serait estimée entre 600 et 1500 par an sur toute la Martinique. Ces chiffres restent néanmoins à préciser.

Plus précisément par engins de pêche, les enquêtes apportent quelques informations :

- le filet de fond à poissons capturerait environ 5 tortues marines par an et par pêcheur
- le trémail à lambis capturerait environ 10 tortues marines par an et par pêcheur
- le filet de fond à langouste capturerait environ 4 tortues marines par an et par pêcheur

Il est important de noter que l'usage du trémail à lambis et du filet de fond à langouste est conditionné par des arrêtés préfectoraux. Ainsi, la pêche au lambi est interdite du 1^{er} avril au 31 août (par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1999), période pendant laquelle les tortues viennent pondre sur les plages de la Martinique. En conséquence, le trémail à lambi ne prendrait que des tortues en alimentation, essentiellement des juvéniles. La pêche à la langouste est interdite entre le 1^{er} janvier et le 31 mars (arrêtés préfectoraux du 23 octobre 1964 et du 27 septembre 1984).

- Les fiches

La méthode des fiches remises aux pêcheurs afin qu'ils notent leurs prises accidentelles n'a pu permettre d'obtenir des données chiffrées. En effet, bien que cette fiche ait été distribuée à une quarantaine de pêcheurs professionnels, peu de retours exploitables ont été obtenus. L'enquête par fiches n'est intéressante que sur le long terme et nécessite un passage régulier auprès des pêcheurs sélectionnés. Dès lors, des données quantifiées précises font défaut dans le cadre de ce travail.

7. L'amélioration des techniques de pêche

Conscients de l'impact de certaines de leur technique de pêche sur les tortues marines, ce qui par ailleurs engendre chez eux des coûts de réparation des filets déchirés, certains pêcheurs ont apporté des compléments à leurs engins afin de limiter ces captures. Les témoignages de certains marins pêcheurs l'attestent. Les trémails, par exemple, ont été dépourvus de leurs grosses mailles qui composaient les parties latérales afin de limiter les prises accidentelles chez quelques marins pêcheurs. Ou encore, d'autres ont remplacé le filet de fond à langouste par le casier tout simplement. Certains ont logiquement arrêté d'utiliser le trémail à cause de la destruction occasionnée sur la ressource (non seulement sur les tortues mais sur le substrat, qui est la base de la chaîne alimentaire) par cet engin. Un autre témoignage précise « Il faut travailler sur la sélectivité des engins de pêche. Il faudrait laisser le filet au raz du fond. Ce sont les filets mous, sans flotteurs, qui emmêlent les tortues. Donc durcir les filets, utiliser des matériaux plus fins et réduire la hauteur ». Lors de l'enquête semi-directive, 48% des pêcheurs interrogés se sont déclarés d'accord pour modifier leur engin de pêche s'il était prouvé qu'il est nuisible pour les tortues marines en échange d'une aide matérielle ou financière.

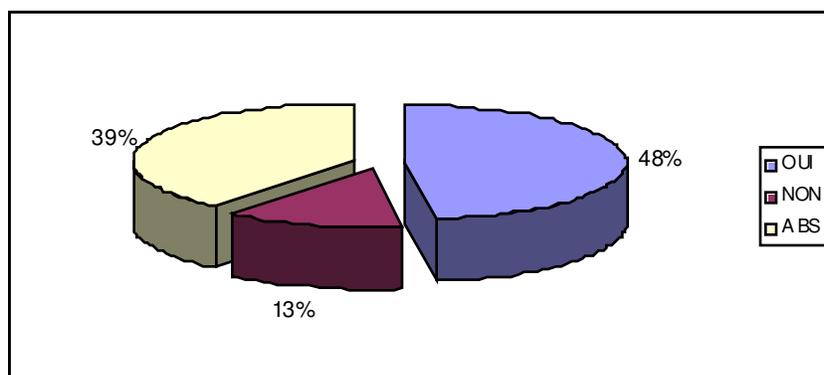


Figure 14 : Accord des marins pêcheurs pour une modification des engins de pêche potentiellement nuisibles pour les tortues marines

E. Discussion et perspectives

1. Les particularités du travail avec les marins pêcheurs

La faiblesse de l'échantillonnage s'explique aisément par la faible durée du stage ; 6 mois dont seulement 3 mois de terrain. Par ailleurs, la relative difficulté à rencontrer les pêcheurs du fait de leur activité très prenante est également un des facteurs limitant clairement cette étude.

Les entretiens audio n'ont été que peu concluants. Je n'ai pu en réaliser que deux auprès des seuls marins pêcheurs consentants. L'organisation de ces entretiens a rarement été effectuée car les marins pêcheurs y sont fortement réticents. La sensibilité du sujet et l'état d'esprit de ces professionnels expliquent en partie le problème rencontré. Les seuls entretiens enregistrés ont dû être axés sur une discussion plus générale, et très peu ciblée sur le sujet d'étude à savoir les captures accidentelles de tortues marines. Ainsi, je n'ai quasiment pas utilisé ces entretiens pour l'élaboration de mes résultats.

De plus, les aléas climatiques ont souvent compromis la phase de terrain, principalement les sorties en mer.

La cible des entretiens a quelque peu pu être biaisée par la fonction de certains marins pêcheurs, présidents d'associations de marins pêcheurs, plus accessibles mais ayant des activités ne dépendant pas exclusivement de la pêche.

Nos enquêtes ont confirmé la multi-spécificité de la pêche martiniquaise.

Certains marins pêcheurs ont donc accepté ou même sollicité ma compagnie sur leur embarcation, à mes plus grands intérêt et plaisir non dissimulés. Cette pratique est une source d'information inégalable. En effet, j'ai pu caractériser concrètement le métier de marin pêcheur, et mettre des actes sur les mots se trouvant sur mes fiches d'entretien, et une réalité sur les récits de ces professionnels. De plus, j'ai pu observer des cas relatés dans mes entretiens, participer à des situations narrées par ces professionnels et compléter mon étude grâce à des scènes vécues de situations non évoquées, volontairement ou pas. Cette phase de terrain m'a permis d'asseoir et de compléter mes acquis autant sur le sujet des tortues marines que sur celui de la pêche.

J'ai ainsi pu être « marin pêcheur », à ma façon, le temps de quelques sorties en mer (cf. photo 11).



Photo 11 : Participation à une senne de plage au Carbet
(Photo L. Louis-Jean)



Photo 12 : Marins pêcheurs sur leur embarcation
(Photo L. Louis-Jean)

2. L'aspect socio-culturel

2.1. *Mémoire*

Les valeurs attribuées aux tortues marines sont multiples. La mémoire des valeurs anciennes est bien ancrée dans la culture martiniquaise, surtout chez les anciens.

La tortue marine était une ressource culinaire de choix, un aphrodisiaque très convoité mais également une espèce récurrente du patrimoine naturel marin.

Le savoir des pêcheurs au sujet des tortues marines fait partie du patrimoine martiniquais et n'est pas négligeable en terme de qualité. Ils connaissent très bien ces reptiles marins à force de les voir évoluer au quotidien. Il serait nécessaire de le recueillir à des buts scientifiques mais également afin de pouvoir les transmettre aux générations futures. C'est un travail d'ethnozoologie, qu'il est important de mener, entre autres afin de tenir les promesses faites à ce corps de métier et valorisant ce savoir local qui est très grand et complémentaire aux études purement scientifiques.

Au cours de l'histoire de la tortue marine en Martinique, celle-ci est passée par différents stades de considération. Ce reptile marin a tout d'abord été une ressource à exploiter. Pour remplir des fonctions culinaires, économiques, artisanales ou encore aphrodisiaques, la tortue marine fût longtemps exploitée. D'ailleurs, la majeure partie des entretiens menés au cours de cette étude ont décrit la tortue pour les aspects cités ci-dessus.

Lors de l'instauration de la réglementation, la tortue marine a petit à petit perdu de ces valeurs. Elle était considérée comme une ressource en danger qu'il fallait préserver, d'où l'adhésion des marins pêcheurs aux politiques liées à cette réglementation en vigueur.

2.2. Valeurs actuelles

Aujourd'hui, bien que les mémoires n'aient pas oublié les anciennes valeurs attribuées à la tortue marine, il semble que les valorisations touristique ou écologique aient pris le dessus dans la population martiniquaise. Les jeunes générations ne voient plus l'intérêt d'une réouverture de la pêche à la tortue, même partielle. La tortue marine a perdu de son identité culinaire et de son intérêt aphrodisiaque. La valeur économique, qui n'était déjà pas essentielle pour les marins pêcheurs, a disparu. Les marins pêcheurs n'ont pas besoin de la tortue, les ressources actuelles suffiraient.

Tout de même, le désir de manger à nouveau de la tortue marine est souvent évoqué par les anciens. Certains marins pêcheurs utilisent l'augmentation des effectifs de tortues marines dans les eaux comme raison valable de réouverture partielle de la pêche à la tortue, pour reprendre leurs mots « il y en a trop ». Les captures accidentelles sont de plus en plus nombreuses et les engins de pêche seraient ainsi régulièrement détériorés. De plus, la demande en viande de tortue marine existerait toujours et pas moins de 50 euros seraient nécessaire afin de pouvoir s'en procurer un kilo, bien sûr il s'agit là d'un marché noir et on parlera donc indirectement de braconnage (comm. pers.). Des marins pêcheurs et autres interlocuteurs ont avoué manger, encore aujourd'hui, de la tortue marine. Les marins pêcheurs ne voient pas l'intérêt de relâcher une tortue marine quasiment morte lors de prises accidentelles. « Je paie mon rôle, j'ai une famille à nourrir, ça ne sert à rien de la relâcher si elle ne peut même pas replonger, donc je la ramène pour la manger » m'a précisé un marin pêcheur, cela lui arriverait une à deux fois par an. Il s'agit pourtant bien de braconnage.

2.3. La réglementation : entre protection et prélèvements

Les marins pêcheurs sont tout de même conscients de la surexploitation d'autrefois, et sont unanimes sur la nécessité de la réglementation en 1993 mais également sur la poursuite de la réglementation actuellement. La tortue reste une ressource fragile à leurs yeux.

Ce désir de remanger de la tortue marine est en partie amplifié par la possibilité d'aller consommer de la soupe ou encore du steak de tortue marine à Sainte Lucie, l'île voisine.

Dans les Antilles, la législation vis-à-vis des tortues marines varie énormément en fonction des îles, allant de la protection intégrale comme dans les DOM, à l'absence de protection comme à Haïti, en passant par la protection partielle (saison de chasse, limite de taille...) comme à Antigua, à la Dominique, à Grenade, à Sainte Lucie ou aux îles Vierges britanniques. Des exemples tels qu'à la Dominique où les textes sont peu clairs ou encore à Grenade où l'application de la législation semble faible suffisent à démontrer que la frontière entre exploitation et braconnage est souvent ambiguë aux Antilles. Il semble que pour une grande partie des îles où un texte existe, son application soit faible (Chevalier, 2001).

Le moyen d'atteindre cet objectif pourrait être une ouverture partielle comme à Ste Lucie. Mais à cela s'opposent des critères biologiques de restauration des populations de tortues marines en Martinique. En effet, l'augmentation actuelle pressentie des effectifs des populations de tortues marines ne justifie aucunement une réouverture même partielle : les tortues marines se trouvant sur les côtes martiniquaises sont essentiellement des juvéniles ou des sub-adultes qui ont bénéficié de la protection à la Martinique et des efforts collectifs internationaux. Une tortue atteint l'âge adulte vers 20-25 ans et les efforts réalisés ces dernières décennies pour protéger ces animaux ne sont pas suffisants pour constituer une population forte d'adultes en âge de se reproduire. Une réouverture même partielle condamnerait les efforts engagés. L'éventualité d'une réouverture, même partielle, de la pêche à la tortue marine ne pourrait être envisagée avant plusieurs décennies, soit lorsque la restauration aura été considérée comme atteinte, objectif premier du plan de restauration.

2.4. La tradition orale

Dans les contes antillais, la tortue marine a une double personnalité. Cette dualité résiderait dans le fait de son appartenance à la terre et à la mer, deux éléments à symboliques différentes. Ainsi, tantôt la tortue serait un personnage sorcier, tantôt un personnage drôle. L'aspect magico-religieux lui viendrait de son appartenance au milieu marin, sachant que dans les contes antillais il ressort une crainte de la mer. Son caractère drôle, en revanche, lui viendrait de son appartenance au milieu terrestre. De plus, la tortue apporte des connotations qui renvoient à l'esclavage dans certains contes (cf. annexe 13). Elle véhicule ainsi un message liée à la culture et l'histoire des peuples noirs martiniquais. Cet aspect prouve l'appartenance de la tortue, y compris la tortue marine, au patrimoine culturel local.

3. Les prises accidentelles

3.1. Une réalité

Cette première approche de l'estimation des prises accidentelles par les marins pêcheurs de tortues marines montre que cette menace n'est pas négligeable. Ainsi, plusieurs centaines (estimation 600 à 1500) de tortues par an seraient prises dans les filets des marins pêcheurs. Les entretiens laissent penser que la mortalité engendrée par ces captures accidentelles s'élèverait à plus des 2/3.

Les tortues capturées rejetées par les marins pêcheurs, constituent la majeure partie des échouages. Il est estimé à 10% (Chevalier, comm. pers.) le taux d'échouage des tortues marines mortes en mer sur le littoral. Le suivi de ces échouages par le réseau tortues marines chiffre à une vingtaine le nombre de tortues retrouvées sur le littoral par an. Sachant qu'il est sous-estimé car toutes les tortues échouées ne peuvent être vues (côtes inaccessibles) et qu'un manque d'informateurs se fait sentir, nos estimations de captures accidentelles et de mortalité seraient d'un ordre de grandeur proche de la réalité.

La pêche artisanale ou côtière est la pêche qui pose problème aux tortues marines, celle plus au large (*miquelon* et DCP) n'engendrant pas ou peu de captures accidentelles (pêche à la traîne, à l'hameçon). Les principaux outils de pêche utilisés pour cette petite pêche sont les filets de fonds, à langouste ou à poisson (dont les trémails), les filets de surface et les casiers. Parmi ces engins, les filets de fonds et les trémails sont clairement identifiés comme les engins de pêche dangereux pour les tortues marines. Ce résultat corrobore les travaux précédemment menés en Guadeloupe en 2003.

Les impacts des captures accidentelles de tortues marines sur les filets de pêche ne représentent pas pour la majorité des pêcheurs un souci majeur : modifier les filets, les réparer, les aménager font partie leur métier. Néanmoins, certains d'entre eux souhaiteraient une indemnisation des dégâts causés par les tortues marines. Ces indemnisations de dégâts causés par la faune sauvage se réalisent pour d'autres espèces notamment en métropole comme les dégâts de sanglier ou chevreuil sur les cultures. Cette perspective n'est pas à l'heure actuelle une revendication des pêcheurs mais une réflexion sur cet aspect de la conservation de la tortue et de l'activité de la pêche maritime serait à développer.

Au final, certains filets de pêche posent problème aux tortues marines mais il n'existe pas de réels conflits d'usage entre marins pêcheurs et tortues.

3.2. Vers des évolutions de la pêche

Les pêcheurs sont les premiers concernés par les atteintes à l'environnement marin (diminution de la ressource) et des atteintes à leur outil de travail que sont leurs filets.

- Des pêcheurs volontaires et précurseurs

Les pêcheurs acteurs de leur environnement ont d'eux-mêmes fait évoluer leurs engins de pêche en fonction de leur besoin et de leur perception de l'environnement marin. Ainsi, certains d'entre eux ont modifié les filets qu'ils achètent à leur coopérative maritime afin de ne pas détruire les fonds marins, ou bien ne capturer que des espèces cibles en évitant une perte trop grande d'espèces non consommées, ou encore pour limiter les captures accidentelles de tortues marines. Les marins pêcheurs ont exprimé leur intérêt pour un accompagnement dans la modification des techniques de pêche non létales pour les tortues marines.

- Quelles solutions pour limiter les prises accidentelles tout en assurant au marin pêcheur la continuité de son activité (cf. annexe 15)

La sélectivité des engins

C'est la technique qui fait la sélectivité de l'engin. Les solutions pour améliorer la sélectivité sont présentes chez les pêcheurs.

Des études préliminaires, dont celle de Delcroix en 2003, ont permis de déterminer une expérimentation consistant à moduler certains paramètres de ces engins de pêche, tels leur type de maillage, leur hauteur ou chute et leur rapport d'armement (type et lieu de pose et temps de calée). Selon N. Diaz, acteur du milieu de la pêche en Guadeloupe et engagé écologiquement, « il faudrait laisser le filet au raz du fond. Ce sont les filets mous, sans flotteurs, qui emmêlent les tortues. Donc durcir les filets, utiliser des matériaux plus fins et réduire la hauteur. » (comm. pers., 2006). Ainsi, il serait intéressant d'agir sur les techniques de pêche du trémail et des filets de fonds en testant diverses méthodes de pêche : par exemple en testant l'inclinaison du filet, un filet au fond prenant peu de tortues comparativement à un filet droit. Cependant, il faudra toujours s'assurer que ces nouvelles techniques prennent autant d'espèces cibles (lambi, langoustes, poissons). Cette vaste réflexion accompagnée de tests de terrain fiables et robustes nécessitera un investissement permanent sur plusieurs années avec les pêcheurs, les protecteurs et les scientifiques.

Les temps de calée

Respirant de l'air, la majorité des tortues se noient dans l'heure qui suit leur capture lorsqu'elles sont prises dans les trémails et les filets de fond. Ces filets restent en général plusieurs heures voire plusieurs jours posés sans être relevés. Ce temps de calée apparaît donc trop long pour qu'une tortue prise par un filet puisse être vue par le pêcheur et relâcher avant sa noyade. L'outil réglementaire existe pour le filet de fond à langouste qui doit être remonté au plus tard 5 heures après sa pose, mais son application ne serait pas toujours suivie. La définition de temps de calée oblige le pêcheur à passer régulièrement auprès de son filet et ajoute une forte contrainte à son activité. Néanmoins, travailler sur la définition de temps de calés maximums et les faire accepter pourraient réduire significativement les noyades des tortues marines.

La réglementation

Le filet dit trémail est jugé néfaste en matière de gestion durable de la ressource halieutique et il a été interdit dans de nombreux Etats de la Caraïbe (Chakallal, 1997). Les Antilles françaises utilisent un engin que de nombreux pays ont interdit.

En Martinique, l'opération de rachats des folles à tortues marines est un exemple de conciliation et de négociation avec les marins pêcheurs réussi d'un point de vue de la conservation des tortues marines. Cependant, cette opération plutôt acceptée n'a pas été menée jusqu'à son terme : les pêcheurs attendaient davantage notamment dans l'aide à la reconversion et leur implication dans le suivi des tortues marines. Cet engin est toujours utilisé, sous une autre dénomination, en Guadeloupe où ces filets n'ont pas été rachetées et sont utilisées par les marins pêcheurs pour la pêche au lambis notamment.

La création de zones protégées où il n'y a pas d'activités de pêche constitue un facteur favorable à la conservation de la tortue marine. A l'initiative des pêcheurs, via le Comité Régional des Pêches, 6 cantonnements de pêche existent à la Martinique (cf. annexe 10). De réglementation préfectorale, le cantonnement interdit la pêche pour des durée (3 ans renouvelables) et zone limitées. Les pêcheurs conscients de la diminution de la ressource côtière expriment ainsi leur volonté de préserver le capital qui les nourrit. Par ailleurs, le cantonnement de pêche a des effets rapides sur la reconstitution des stocks et les pêcheurs qui ont leur activité à proximité de ces espaces protégés voient leurs prises significativement augmentés. Afin de le préciser, des études scientifiques se lancent cette année.

A cela, un projet de réserve marine est en cours dans la baie de Sainte Luce en concertation avec les pêcheurs.

D'autres pêches ?

Face à l'épuisement de la ressource côtière, les collectivités locales (Conseil Régional), la Direction des Affaires maritimes appuyés par l'IFREMER ont développé la pêche sur les DCP ou Dispositifs de Concentration de Poissons. Cette technique de pêche éloigne les pêcheurs de la côte tout en assurant un bénéfice au pêcheur qui assure sa sortie par la prise de poissons de grandes tailles. Cet éloignement des pêcheurs réduit la pression sur les côtes et donc sur les tortues marines. Cependant des contraintes exprimées par les pêcheurs et par le Comité Régional des Pêches font craindre que cette pêche alternative ne permettent pas de soulager durablement la pression côtière : des paramètres comme le coût croissant du carburant, la limitation de la puissance motrice (kW) de la flottille martiniquaise imposée par l'Union européenne limitent l'engouement des pêcheurs.

En synthèse, les perspectives globales à l'échelle de la Martinique mais plus largement aux Antilles françaises seraient :

- **Développement d'un partenariat avec les pêcheurs et l'administration de la pêche**
- **Réalisation d'une étude sur la sélectivité des engins avec les pêcheurs**
- **Définition et respect des temps de calée**
- **Incitation des pêcheurs à utiliser des engins et des techniques plus sélectifs**

3.3. D'autres alternatives...

La déconnexion d'avec la tortue marine de par le passé suite à sa raréfaction semble toucher à sa fin. En effet, les études et les campagnes d'information menées sur ces espèces font connaître ou redécouvrir ces reptiles sous un nouvel angle. La vision de la population vis à vis de ces chéloniens est aujourd'hui celle d'un animal fragile à protéger, à maintenir et à valoriser d'un point de vue touristique en tant que patrimoine local du littoral.

La tortue marine devient un attrait touristique certain. De multiples clubs de plongée en font une de leur attraction principale, des cartes postales présentent la tortue comme image de la Martinique, des associations de protection des tortues marines sont sollicitées afin d'organiser des rencontres avec les tortues marines lorsqu'elles viennent pondre, autant d'aspects qui valorisent touristiquement la tortue marine.

De nombreux marins pêcheurs pratiquent une double activité. Certains ont des activités agricoles, ou encore d'élevage, sans oublier la restauration. La double activité est entrée dans le mode de vie de ces professionnels qui « vivent » de la pêche. Les marins pêcheurs, du point de vue touristique, ne sont pas en reste et certains se sont déjà reconvertis ou consacrent une part de leur activité à valoriser la mer, ses ressources et la tortue marine.

Une valorisation touristique des tortues marines par les marins pêcheurs aurait un double intérêt : ancrer la protection de ces reptiles dans les mentalités de ces professionnels et leur apporter une source de revenu supplémentaire.



Photo 13 : Valorisation touristique de la tortue marine par le club de plongée Natyabel (Photo L. Louis-Jean)



Photo 14 : Embarcation de marin pêcheur pratiquant l'éco-tourisme (Photo L. Louis-Jean)

Actuellement, de plus en plus de marins pêcheurs deviennent acteurs de la protection de ces reptiles marins au sein du réseau tortues marines. Des actions sont développées avec ces derniers afin de recueillir des données et d'effectuer des suivis des populations de tortues marines en mer. Une campagne d'information est également en cours auprès de ces professionnels mais également par ces professionnels.

F. Conclusion

Cette étude a pour but d'estimer l'état de la relation entre le monde de la pêche et les tortues marines et de trouver des alternatives afin d'offrir une compatibilité optimale entre ces professionnels et les tortues marines.

Les captures accidentelles sont donc clairement une réalité faisant partie des menaces prioritaires concernant les tortues marines. Les engins concernés en priorité sont les trémails, et filets de fond à poissons et à langoustes. Une extrapolation laisserait penser que plusieurs centaines de tortues marines seraient tuées chaque année par cette menace dans le milieu marin martiniquais.

Les marins pêcheurs, conscients de ce problème, sont volontaires afin d'aider le réseau tortue marine à limiter cette cause de mortalité. Un certain respect de la tortue marine est observé chez les marins pêcheurs. L'aspect ressource culinaire ou économique par la pêche ou l'artisanat n'est plus une priorité dans les mentalités. Mais, une réouverture partielle est quand même souvent évoquée par les anciens, et ce, principalement pour avoir le plaisir de pouvoir se régaler à nouveau de cette chair de tortue marine si convoitée autrefois. Les générations plus jeunes ne voient pas l'intérêt d'une réouverture, et ont plus une optique de préservation de cette ressource qui se remet plutôt bien de sa surexploitation passée.

La détérioration des engins de pêche par les tortues marines n'est pas une des préoccupations premières de ces professionnels. « Cela fait partie de leur métier ».

Au final, le conflit existant, si minime soit-il, est conditionné par la dualité entre le maintien et le renforcement de cette protection par rapport à un plaisir culinaire regretté non dissimulé. Mais, une réouverture de cette pêche, permettant de pouvoir à nouveau goûter cette chair, est conditionnée par une restauration pleinement accomplie des populations de tortues marines à la Martinique d'où l'intérêt certain de limiter les menaces touchant ces reptiles, tout particulièrement la limitation des captures accidentelles causées par ce monde de la pêche maritime en Martinique.

Un travail de grande ampleur sur le long terme reste à faire sur ces interactions pêche – tortues marines. Une campagne de sensibilisation et de valorisation du savoir des marins pêcheurs permettrait une avancée certaine dans le cadre de la protection de ces tortues marines. Des études expérimentales sur les engins de pêche seraient nécessaires afin de limiter les prises accidentelles, et ce, autant dans l'intérêt des tortues marines que des professionnels de la pêche qui limiteront par la même occasion les détériorations de leurs outils professionnels. Une collaboration étroite est à élaborer afin d'optimiser la compatibilité pêche – tortues marines, et remplir un des objectifs prioritaires du plan d'action lié au plan de restauration des tortues marines aux Antilles françaises.

La particularité de ce stage est ce côté local qui me tient tant à cœur. Originaire de la Martinique, mon investigation a pris une ampleur bien plus grande que celle généralement accordé à un simple stage d'étude universitaire. Le fait de pouvoir réaliser cette mission concernant mon île me tenait tout particulièrement à cœur. Sans oublier l'attachement grandissant que j'éprouve à l'égard des tortues marines, espèce si fragile et grandement menacée. Mais le plus intéressant est de pouvoir y associer l'étude d'un secteur clé à la Martinique, celui du monde de la pêche.

Ma connaissance de la langue locale, le créole, a été d'une grande aide au cours de mes enquêtes.

Ce stage est un bon exemple du fait que l'homme et l'environnement ne peuvent s'étudier de façon totalement distincte mais du point de vue des interactions mutuelles, soit des relations complexes qui les composent. Le but de cette étude est bel et bien l'optimisation de la compatibilité entre les populations humaines et le monde du vivant non – humain, plus précisément entre la population des professionnels de la mer et des tortues marines qui se partagent le territoire marin martiniquais.

En quatre mois, une enquête telle que celle-ci n'a pu fournir que des informations partielles. Une étude plus complète et de plus grande ampleur permettra de fournir des données chiffrées solides et de cerner avec beaucoup d'efficacité la dimension sociale de cette complexe interaction à la Martinique.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 2 |
| Sommaire | 3 |
| Préambule | 4 |
| A. Introduction..... | 6 |
| B. Enjeux et cadre de l'étude..... | 8 |
| 1. L'île de la Martinique..... | 8 |
| 1.1. Généralités..... | 8 |
| 1.2. Le littoral et les fonds marins martiniquais..... | 9 |
| 2. Le monde de la pêche en Martinique | 10 |
| 2.1. Une activité économique majeure en Martinique..... | 11 |
| 2.2. La production locale..... | 11 |
| 2.3. Un métier à part..... | 12 |
| 2.4. Les caractéristiques techniques de la pêche en Martinique..... | 13 |
| 3. Les tortues marines en Martinique | 14 |
| 3.1. Espèces, cycle de vie | 14 |
| 3.2. Le cycle de vie des tortues marines..... | 15 |
| 3.3. Diagnostic des espèces : | 16 |
| • La tortue imbriquée : | 16 |
| • La tortue verte : | 17 |
| • La tortue luth : | 18 |
| 3.4. Législation en vigueur | 18 |
| 4. Le plan de restauration des tortues marines aux Antilles françaises..... | 19 |
| 4.1. La surexploitation | 19 |
| 4.2. La protection..... | 20 |
| C. Matériel et méthodes | 23 |
| 1. L'échantillonnage de la population de pêcheurs et le choix des sites | 23 |
| 2. Les méthodes pour comprendre la perception des tortues marines par les marins pêcheurs..... | 24 |
| 2.1. L'enquête semi directive | 24 |
| • Les entretiens en phase de prospection | 25 |
| • L'immersion dans les villages de pêcheurs..... | 25 |
| 2.2. Le questionnaire | 26 |
| 2.3. Les sorties en mer | 26 |
| 3. Les méthodes d'investigation pour une estimation de l'impact des engins de pêche .. | 27 |
| 4. La modification spontanée des engins de pêche chez les marins pêcheurs..... | 27 |
| D. Résultats et analyses | 28 |
| 1. L'effort d'échantillonnage..... | 28 |
| 2. Les types d'engins de pêche utilisés..... | 30 |
| 3. Les tortues marines : l'historique et le point de vue des marins pêcheurs | 30 |
| 3.1. Une ressource alimentaire et un met de choix | 30 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 3.2. | Un commerce organisé | 32 |
| 3.3. | La valeur attribuée à la tortue marine..... | 35 |
| | • Valeurs anciennes attribuées à la tortue marine..... | 35 |
| | • Les tortues marines dans la tradition orale | 36 |
| | • Valeurs actuelles attribuées à la tortue marine | 36 |
| 3.4. | Des rapports différents selon le lieu de pêche | 37 |
| 4. | Retour sur le passé... le rachat des <i>folles</i> à tortues, souvenir des marins pêcheurs | 37 |
| 5. | Les marins pêcheurs face à la réglementation..... | 39 |
| 6. | Etude des captures accidentelles de tortues marines..... | 40 |
| 6.1. | Les causes de mortalité des tortues marines..... | 40 |
| 6.2. | Les engins de pêche sources de captures accidentelles..... | 41 |
| 6.3. | Les estimations des captures accidentelles..... | 43 |
| | • L'enquête semi-directive | 43 |
| | • Les fiches..... | 44 |
| 7. | L'amélioration des techniques de pêche | 44 |
| E. | Discussion et perspectives..... | 45 |
| 1. | Les particularités du travail avec les marins pêcheurs | 45 |
| 2. | L'aspect socio-culturel | 46 |
| 2.1. | Mémoire..... | 46 |
| 2.2. | Valeurs actuelles..... | 47 |
| 2.3. | La réglementation : entre protection et prélèvements | 47 |
| 2.4. | La tradition orale | 48 |
| 3. | Les prises accidentelles | 49 |
| 3.1. | Une réalité | 49 |
| 3.2. | Vers des évolutions de la pêche | 50 |
| | • Des pêcheurs volontaires et précurseurs | 50 |
| | • Quelles solutions pour limiter les prises accidentelles tout en assurant au marin pêcheur la continuité de son activité (cf. annexe 15) | 50 |
| 3.3. | D'autres alternatives..... | 52 |
| F. | Conclusion..... | 54 |
| | Table des matières..... | 56 |
| | Bibliographie | 58 |
| | Liste des figures et photos | 61 |
| | Liste des tableaux..... | 61 |
| | Liste des sigles et abréviations | 62 |
| | Glossaire de la pêche | 63 |
| | Liste des annexes..... | 64 |

Bibliographie

Consultation de mémoires universitaires

DUBOST, I., 1996. *De soi aux autres... un parcours périlleux. La construction d'un territoire par les pêcheurs martiniquais*. Thèse de Doctorat sous la direction d'Alain Tarrus. Université Toulouse II, Toulouse.

PASCAL, B., 2003. *Requins et tortues de mer chez les Vezo du sud-ouest de Madagascar : enjeux écologiques ou enjeux sociaux ?*. Mémoire de DEA « Aménagement, Développement, Environnement » sous la direction de Marie Christine Cormier-Salem. Université d'Orléans, Orléans. 110 p.

SABINOT, C., 2003. *Tortues marines sur le littoral Palmarinois (Senegal) : entre attentes internationales et cultures locales*. Mémoire de DEA « Environnement : Milieux, Techniques, Sociétés » sous la direction de Marie Christine Cormier-Salem. MNHN, Paris. 110 p.

Patrimoines, environnement...

CORMIER-SALEM, M. C., JUHE-BEAULATON, D., BOUTRAIS, J., ROUSSEL, B. (ed. sc.), 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD, Coll. Colloques et séminaires, Paris.

CORMIER-SALEM, M. C., ROUSSEL, B., 2002. *Patrimoines et savoirs naturalistes locaux*. In : J.Y. Martin (ed), 2002. *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. IRD, Paris.

Tortues marines, biodiversité, ressources...

CHEVALIER, J., LARTIGES, A., 2001. *Les Tortues marines des Antilles*. Sept. 2001. 59 p.

CHEVALIER, J., 2003. *Plan de Restauration des Tortues marines aux Antilles Françaises*. Sept. 2003. 112 p.

CLARO, F. et LAZIER, C., 1983. *Les tortues marines aux Antilles françaises*. Report Guide européenne du Raid, 38 p.

CLARO, F., LAZIER, C., 1986. *Les tortues marines aux Antilles. I. Répartition géographique*. Bull. Soc. Herp. Fr. 38 : 13-19 p.

CORMIER-SALEM, M. C., 2003. *Requins et tortues en marche vers le patrimoine: espèces phares, pratiques locales et enjeux internationaux*. In : CHALEARD, J. L. (HDR sous la dir), 2003. *Rives et dérivés. En quête de mangroves*. Soumis à Paris 1 Panthéon Sorbonne, vol. 3.

DELCROIX, E., 2003. *Etude des captures accidentelles de tortues marines par la pêche maritime dans les eaux de l'archipel guadeloupéen*. Avr. à Sept. 2003. 84 p.

DELCROIX, E., 2005. *Etude de la sélectivité d'engins de pêche utilisés dans les eaux guadeloupéennes*. Sept. 2005. 7 p.

- DROPSY, B., 1986. *Tortues marines. Etude préliminaire*. ADAM. Contrat WATS.
- FRETEY, J., LESCURE, J., 1981. *Présence et protection des tortues marines en France Métropolitaine et d'Outre-Mer*. Bull. Soc. Herp. Fr., 19 : 7-14 p.
- GALLAIS, R., 2005. *Le littoral martiniquais « Un atout majeur en voie de disparition ». Inventaire et identification des menaces inhérentes au littoral martiniquais et en particulier aux sites de pontes des tortues marines*. 81 p.
- LABAT, J.B., 1722. *Nouveau voyage aux isles d'Amérique*. Paris. Delespine, 6 v.
- LESCURE, J., 1987. *Rapport sur le déroulement du symposium*. WATS II. Deuxième Symposium sur les Tortues marines de l'Ouest Atlantique. Mayaguez. 11-16 oct. 1987. 6 p.
- LESCURE, J. 15 octobre 1987. *National Report to WATS II for Martinique. Statut des tortues marines en Martinique*. In WATSII 085. 26 p.
- LESCURE, J., FRETEY, J., PRITCHARD, P., 1998. *Rapport sur la mission d'expertise tortue marine en Martinique*. 6-11 juil. 1998. 30 p.
- LESCURE, J., 2001. *Les tortues marines : biologie et statut*. Proceedings, First Conference on Marine Turtles, Rome, 37-49 p.
- LESCURE, J., 2003. *Les tortues marines menacées actuellement par l'exploitation passée de l'écaillé et de la viande. Groupes zoologiques exploités*. Bull. Soc. Zool. Fr., 129(1-2) : 91-101 p.
- PINCHON, R., 1954. *Tortues antillaises*. Naturalia. Janv. 1954. 32-36 p.
- PINCHON, R., 1967. *Quelques aspects de la Nature aux Antilles*. Fort-de-France. 254 p.
- S.A.F.E.M., 1980. *Etude sur les possibilités d'élevage des tortues en Martinique*. Fév. 1980. 48 p.

Pêche, halieutique...

- Chakalall, B, Tietze. U. 1997. *The status of marine fishery resources and fisheries management in the Lesser Antilles*. Fish. Rep. No. 549, pp. 71-93.
- FEDER, 1995. *Programme Opérationnel FEDER. Objectif 1. Protection et Amélioration de l'Environnement. Programme d'élimination des filets destructeurs de tortues*. 22 sept. 1995.
- GUEREDRAT, J., GUILLOU, J., LAGIN, A., 1986. *Com. Pers. Pool ORSTOM-IFREMER-UAG*.
- JOSEPHA, G., 1998. *Programme d'élimination des filets destructeurs de tortues*. COPEMAR. 13 juil. 1998.
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction Régionale et Départementale des Affaires Maritimes de la Martinique, 2000. *Monographie des pêches maritimes et des cultures à la Martinique (Années 1998 et 1999)*. 70 p.

Ethnologie, cultures...

CESAIRE, I., 1987. *L'enfant des passages. Ou La geste de Ti-Jean*. Editions Caribéennes.

CONFIAANT, R., 1995. *Les maîtres de la parole créole*. Editions Gallimard.

NEGRE, A., 1972. *La gastronomie des Antilles et de la Guyane française*. Encyclopédie antillaise. Emile Gros-Désormeaux. Fort-de-France. 316 p.

TERTRE, J.B., 1667. *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*. 2 vol. Paris.

Linguistique...

HARPIN, S., 1995. *Dictionnaire Encyclopédique des technologies créoles (créole - français). La pêche à la Martinique*. 175 p.

Consultation des « sites internet »

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), 2006
<http://cites.ecologie.gouv.fr/>

The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources
The World Conservation Union, 2006
<http://www.iucn.org>

RITMO : Réseau d'Information des Tortues Marines d'Outremer
Barbara Martel , Août 2006
<http://www.reseau-tortues-marines.org/>

Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2006
<http://www.fao.org/>

Liste des figures et photos

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation de la Martinique au sein de l'arc antillais | 8 |
| Figure 2 : Carte de la Martinique (Rose Alizés, 2005) | 8 |
| Figure 3 : Carte bathymétrique de la Martinique | 10 |
| Figure 4 : Carte des milieux marins de la Martinique | 10 |
| Photo 1 : Marin pêcheur avec un thazard au DCP (Photo L. Louis-Jean) | 12 |
| Photo 2 : Yole de marin pêcheur (Photo L. Louis-Jean) | 14 |
| Figure 5 : Cycle de vie général des tortues marines (Lanyon et al., 1989) | 15 |
| Photo 3 : Nouvelle infrastructure à côté d'un ancien abris de marin pêcheur (Photo L. Louis-Jean)..... | 23 |
| Photo 4 : Vente de poisson au retour des marins pêcheurs (Photo L. Louis-Jean) | 23 |
| Photo 5 : Marin pêcheur remontant un filet de fond à la gouste (Photo L. Louis-Jean) | 26 |
| Photo 6 : Filets de pêche sur un quai (Photo L. Louis-Jean)..... | 27 |
| Figure 6 : Classes d'âge des marins pêcheurs interrogés..... | 28 |
| Figure 7 : Carte de répartition des enquêtes et des secteurs géographiques..... | 29 |
| Photo 7 : Marin pêcheur remontant son casier (Photo L. Louis-Jean) | 30 |
| Photo 8 : Poissons pêchés disposés pour la vente (Photo L. Louis-Jean) | 30 |
| Photo 9 : Folle à tortue (Photo L. Louis-Jean) | 31 |
| Figure 8 : Valeurs attribuées à la tortue marine | 36 |
| Figure 9 : Préoccupations actuelles des marins pêcheurs liées aux tortues marines..... | 37 |
| Figure 10 : Evolution souhaitée de la réglementation | 40 |
| Figure 11 : Causes présumées de mortalité selon les personnes interrogées | 41 |
| Photo 10 : Tortue imbriquée prise dans un filet de fond (Photo E. Delcroix)..... | 41 |
| Figure 12 : Engins de pêche occasionnant des prises accidentelles de tortues marines..... | 42 |
| Figure 13 : Engins de pêche occasionnant des mortalités significatives de tortues marines ... | 42 |
| Figure 14 : Accord des marins pêcheurs pour une modification des engins de pêche potentiellement nuisibles pour les tortues marines..... | 44 |
| Photo 11 : Participation à une senne de plage au Carbet (Photo L. Louis-Jean)..... | 46 |
| Photo 12 : Marins pêcheurs sur leur embarcation (Photo L. Louis-Jean) | 46 |
| Photo 13 : Valorisation touristique de la tortue marine par le club de plongée Natyabel (Photo L. Louis-Jean) | 53 |
| Photo 14 : Embarcation de marin pêcheur pratiquant l'éco-tourisme (Photo L. Louis-Jean) .. | 53 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Répartition du nombre de sorties par type de pêche | 11 |
| Tableau 2 : Nombre de marins par tranche d'âge (DRAM, 2004) | 12 |
| Tableau 3 : Nombre de marins par genre de navigation (DRAM, 2004)..... | 13 |
| Tableau 4 : Nombre de tortues* capturées par an et par secteur en Martinique sur 1985 et 1986 (Etude réalisée par enquête) (Dropsey, 1986) | 19 |
| Tableau 5 : Catégories et effectifs des personnes interrogées..... | 28 |
| Tableau 6 : Répartition des engins de pêche chez les marins pêcheurs | 30 |
| Tableau 7 : Produits dérivés de la tortue verte (SAFEM, 1980)..... | 33 |
| Tableau 8 : Production de tortues de la Caraïbe (FAO, 1980) | 34 |
| Tableau 9 : Prix pratiqués en Martinique (Lescure, 1987)..... | 35 |
| Tableau 10 : Descriptif des sorties en mer effectuées | 42 |

Liste des sigles et abréviations

- ADAM** : Association pour le Développement de l'Aquaculture à la Martinique
- CITES** : Convention on International Trade on Endangered Species of Wild Fauna and Flora
Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction
- CNPN** : Conseil National pour la Protection de la Nature
- COOPEMAR** : Coopérative maritime d'avitaillement de la Martinique
- CSRPN** : Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- CGP** : Caisse Générale de Prévoyance
- CRM** : Caisse de Retraite de Marins
- DGP** : Dispositif de concentration de poissons
- DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement
- DOCUP** : Document Unique de Programmation
- DRAM** : Direction Régionale des Affaires Maritimes
- EFMA** : Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole de Trinité
- FEDER** : Fond Européen de Développement Régional
- MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- MNHN** : Muséum National d'Histoire Naturelle
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- PRIMAF** : Plan de Restauration des Tortues Marines aux Antilles Françaises
- RIIMO** : Réseau d'Information des Tortues Marines d'Outremer
- SAFEM** : Société d'Aide Technique de Formation et d'Etudes en Martinique
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- VCAT** : Volontaire Civil à l'aide technique
- WATS** : Western Atlantic Symposium
- ZEE** : Zone Economique Exclusive

Glossaire de la pêche

Benthique : qualifie un être vivant en permanence en contact du fond.

Cantonnement : zone dans laquelle la capture d'espèces marines est soit interdite, soit limitée dans le temps ou réservée à certains engins. Le cantonnement est différent de la réserve, qui est une zone constamment interdite.

Démersal : les espèces démersales sont constituées d'animaux vivant à proximité du fond, mais moins directement liées à lui que les espèces benthiques.

Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) : structures flottantes, ancrées ou dérivantes, disposées en certains lieux afin de valoriser la concentration d'animaux pélagiques.

Filets : ils peuvent être fabriqués en divers types de matériaux souples (nylon, coton,...). Ils servent à manipuler, à concentrer, à regrouper et à récolter le poisson. Il en existe de différentes tailles en fonction de leur utilisation. Les cadres des filets sont généralement en bois ou en métal. L'ouverture des mailles est adaptée à la taille des animaux à recueillir.

Folle : filets à grandes mailles pour prendre les requins, raies et tortues marines.

Gommier : bateau de pêche traditionnel en bois.

Halieutique : qui se rapporte à la pêche. Employé comme substantif désigne le domaine scientifique.

Miquelon : pêche au large des grandes espèces pélagiques tels que les dorades coryphènes, les thazards, les marlins, les thons et les bonites, cette définition n'étant pas celle des références administratives, le large commençant avec la disparition visuelle des côtes – jusqu'à 60 milles des côtes.

Pêche au large : Pêche pratiquée au-delà des récifs - barrières.

Pélagique : qui évolue au sein de la masse d'eau. Les espèces pélagiques vivent en pleine eau, à des profondeurs variables en fonction du lieu et du moment, par opposition aux espèces benthiques et démersales.

Petite pêche : Dite pêche côtière, elle regroupe les pêches aux casiers, aux filets, à la palangre et à la traîne, pratiquées près des côtes.

Yole : bateau de pêche reprenant la forme effilée des anciens gommiers.

Annexes

- 1 : Réglementations diverses*
- 2 : Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 1 à 3)*
- 3 : Systématique des tortues marines*
- 4 : Guide d'entretien*
- 5 : Questionnaire*
- 6 : Fiche captures accidentelles*
- 7 : Description des filets droits, des folles à lambis et des trémails à langoustes et à poissons (d'après Eric Delcroix, 2003)*
- 8 : Réglementation relative aux langoustes et au lambi à la Martinique*
- 9 : Article du quotidien France-Antilles du 19 juillet 2006*
- 10 : Cantonnements de pêche en 2006*
- 11 : ZEE des Antilles*
- 12 : Conte antillais sur la tortue*
- 13 : Conte antillais sur la tortue marine et interprétation*
- 14 : Recettes martiniquaise de tortue marine*
- 15 : Exemples d'actions liées à la pêche pour préserver les tortues marines*

1

Réglementations diverses

La réglementation internationale

Les principales conventions concernant la tortue marine sont les suivantes :

-Convention de Washington (CITES) établie en mars 1973 – approuvée par la France le 27 décembre 1977, et le Règlement CEE plus strict du 19 octobre 1987.

Toutes les tortues marines sont inscrites à l'annexe I : leur commerce international est interdit, sauf pour des spécimens dûment autorisés par le pays importateur et le pays exportateur.

Au niveau international, la France a pris divers engagements pour la protection des tortues et de leurs habitats en ratifiant plusieurs conventions :

- Convention de Berne, septembre 1979, prise par le Conseil de l'Europe : protection stricte de toutes les espèces de tortues marines, par prise des mesures législatives et réglementaires nationales appropriées. Non encore ratifié par la France.

- Convention de Bonn (1979) : protection des espèces migratrices sauvages sur tous les parcours – Non encore ratifié par la France.

- Convention sur la diversité biologique (Convention de Rio de Janeiro) en 1992.

La réglementation nationale

Le principe de protection intégrale des tortues marines a déjà été accepté plusieurs fois par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) (en 1972, 1978, 1979...)

Les tortues marines existant aussi bien sur les côtes de Métropole que dans les DOM, le Ministère chargé de l'environnement a depuis plusieurs années, en liaison avec le Ministère de la Mer, en projet un arrêté national de sauvegarde des tortues marines sur l'ensemble du territoire français. Cet arrêté aura une clause spéciale permettant la commercialisation et l'utilisation des tortues vertes élevées à la Réunion.

La réglementation à la Martinique

- Un arrêté préfectoral n° 496/PMc du 19 mars 1983 défend de « pêcher, vendre, acheter, consommer et employer à un usage quelconque » :

- les œufs de tortue
- les tortues Luth (*D. coriacea*)

Pour les tortues vertes (*C. mydas*) et les tortues carets (*E. imbricata*), ceci est valable : « quelque soit leur taille entre le 15 avril et le 15 octobre, et dont la carapace mesure moins de 60 cm de longueur en dehors de cette période ».

Le premier arrêté imposant une protection totale date de 1993 en Martinique (notre étude aura pour repère cette date), et le dernier arrêté, de même ampleur, date de 2005.

2

Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 1 à 3)

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre de la culture et de la communication, le ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales,
Vu la directive du Conseil 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 ;
Vu le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
Vu l'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338/97 du Conseil européen et (CE) n° 939/97 de la Commission européenne ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 27 octobre 2004,

Arrêtent :

Article 1

Le présent arrêté s'applique aux espèces de tortues marines suivantes :

Tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ;
Tortue caouanne (*Caretta caretta*) ;
Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ;
Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempi*) ;
Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) ;
Tortue verte (*Chelonia mydas*).

Article 2

On entend par spécimen tout oeuf de tortue et toute tortue, vivants ou morts, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'oeuf ou de la tortue.

Est réputé prélevé dans le milieu naturel tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il est issu d'un élevage dont le cheptel a été constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux.

Article 3

I. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :

- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens de tortues marines prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France ou du département de la Guyane, après le 17 août 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Guadeloupe, après le 19 novembre 1991 ;
- dans le milieu naturel du département de la Martinique, après le 26 mars 1993 ;
- dans le milieu naturel du reste du territoire national, après le 7 décembre 2000 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

...

Fait à Paris, le 14 octobre 2005.

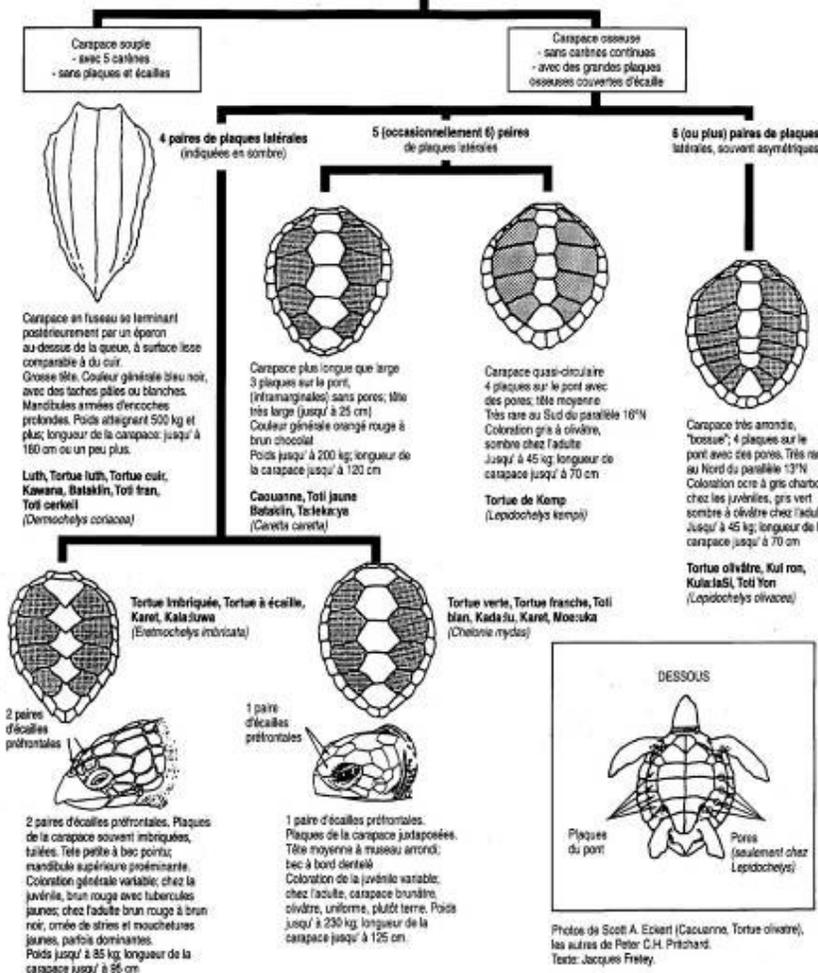
3

Systématique des tortues marines

| | |
|----------------|---|
| ORDRE | des <i>Testudines</i> |
| FAMILLE | des <i>Cheloniidae</i> |
| Genre | <i>Chelonia</i> |
| Espèce | <i>Chelonia mydas</i> dite Tortue verte |
| Genre | <i>Natator</i> |
| Espèce | <i>Natator depressus</i> dite Tortue à dos plat |
| Genre | <i>Caretta</i> |
| Espèce | <i>Caretta caretta</i> dite Tortue Caouanne |
| Genre | <i>Lepidochelys</i> |
| Espèce | <i>Lepidochelys olivacea</i> dite Tortue olivâtre |
| Espèce | <i>Lepidochelys kempii</i> dite Tortue de Kemp |
| Genre | <i>Eretmochelys</i> |
| Espèce | <i>Eretmochelys imbricata</i> dite Tortue imbriquée |
| FAMILLE | Des <i>Dermochelyidae</i> |
| Genre | <i>Dermochelys</i> |
| Espèce | <i>Dermochelys coriacea</i> dite Tortue luth |

Tortues marines de l'Atlantique

CLÉ DE DÉTERMINATION



4 **Guide d'entretien**

Profil de l'interlocuteur

Type de Marin pêcheur ou autre catégorie

Le métier de marin pêcheur :

Engins et techniques

Lieux et organisation

Organisation sociale

Saisonnalité

Connaissance sur les tortues marines :

Espèces et leur fréquentation (ponte, alimentation, reproduction, migration)

Situation passée

Situation actuelle

Bio-écologie des tortues marines

Observations diverses

Point sur la réglementation

Dates, application, risques

Légitimité et respect

Evolution souhaitée

Captures et causes de mortalité de tortues marines

Engins de pêche concernés

Mode de mortalité

Causes de mortalité principales

Situation passée et actuelle

But des captures volontaires

Les préoccupations amenées par les tortues

Problèmes causés par les tortues

Relations « pêche – tortues marines – réseau tortues marines »

Désir de connaître davantage sur le sujet

Aspect touristique

Remarques

5

Questionnaire

QUESTIONNAIRE (2) PECHE - TORTUES

Nom : _____ Prénom : _____ Date : _____
 Sexe : M F Age : _____ Lieu : _____
 Autochtone Allochtone Provenance et date d'arrivée : _____
 Profession (durée) : _____
 Adresse : _____

Le métier de pêcheur

1. Quels outils et techniques de pêche utilisez-vous (embarcations, engins, système...)?

2. Quel type d'organisation avez-vous dans votre métier (familial, lieux, administratif...)?

3. Il y a-t-il des saisons de pêche ? Si oui, précisez-les (durée, espèces, outils, particularité...),

Connaissance générale des tortues marines

4. Combien d'espèces de tortues marines connaissez-vous en Martinique ?
 1 2 3 4 5 6
5. Voyez-vous des tortues marines ?
 Jamais Rarement Parfois Souvent
6. Pouvez-vous les citer ?

7. Correspondent-elles aux tortues suivantes ou connaissez-vous ces tortues ?

| Nom vernaculaire | Luth | Caouanne | Imbriquée (ou à écaille) | Verte |
|------------------|---|--|--------------------------|--------------------------------------|
| Nom local | Toti à Klin Toti cerkeil Kawan Toti chaloup Toti Grand d'lo | Kawan Toti jaune Toti Grand d'lo | Karet | Toti ve Toti blanc Toti soleil |

8. Que pensez-vous de l'évolution actuelle de la population de tortues marines en Martinique ?
En augmentation : depuis quand ?
En diminution : depuis quand ?
Stable
9. Si Augmentation ou diminution, quelles sont selon vous les causes d'une telle évolution ?
.....
.....

Pêche, capture, utilisations

10. Quel type de pêche pratiquez-vous ?
Filet Ligne (hameçon) casier
Senne Pêche sous-marine Trémail
11. Avez-vous déjà pêché des tortues en Martinique ?
Espèce.....
Nombre.....
Lieu.....
Année où la pêche est ou a été pratiquée.....
Epoque de l'année ou saison.....
12. Avez-vous déjà accidentellement pris des tortues en cours de pêche?
Espèce.....
Nombre.....
Tortue morte ou vivante au moment de la découverte ?
Proportions :.....
Avec quel(s) engin(s) / pratique(s) de pêche.....
Lieu.....
Année où la pêche est ou a été pratiquée.....
Epoque de l'année ou saison.....
13. Quelle est votre attitude à la découverte dans vos engins de :
Tortues mortes ?.....
.....
Tortues vivantes (blessées ou intactes) ?.....
.....
14. Selon vous, comment vos engins posent-ils problème aux tortues marines ?
.....
.....
.....
15. Avez-vous déjà vu des tortues en ponte en Martinique ?
Espèce.....
Epoque de l'année ou saison.....
Lieu.....

16. Avez vous déjà vu des tortues mortes, échouées ou en mer ? Oui Non

17. Quelle est selon vous la cause la plus fréquente de décès de tortues ?

- Pollution Capture accidentelle, asphyxie (ou noyade)
Ingestion de sacs plastiques Capture intentionnelle (pêche)
Collision avec des bateaux
Autre :

18. Avez-vous déjà consommé à la Martinique :

- De la viande de tortue fréquenceEpoque.....
Des œufs de tortue fréquenceEpoque.....

La législation

19. Les tortues marines sont-elles protégées :

- En Martinique En Guadeloupe En France Dans le Monde

20. Depuis quand cette législation est-elle en cours ?

21. Savez-vous ce que risque un contrevenant ?

- Prison amende les deux

22. Quel est selon vous le but de cette réglementation ?

- Protéger les tortues Restreindre les pêcheurs
Favoriser l'écotourisme Aider la recherche
Autre :

23. Leur mise en protection vous a-t-elle semblé nécessaire ?

.....
.....

24. Leur mise en protection vous semble-t-elle toujours nécessaire ?

.....
.....

25. Seriez-vous prêt à faire évoluer certains engins et techniques de pêche afin de limiter les captures de tortues marines ?

- Oui Non

26. Si oui sous quelles conditions, pour quels techniques et engins de pêche et de quelle façon ?

.....
.....
.....

27. Quelle est l'évolution souhaitée pour la réglementation actuelle ?

- Renforcement de la réglementation Ouverture de la pêche à la tortue
Quotas de prélèvements Aucun changement

28. Seriez-vous prêt à discuter de la relation « pêche - tortues marines » avec des spécialistes de la conservation de ces espèces ?

Oui Non

La pêche et les tortues

29. Les tortues marines pour vous ont une valeur :

Economique Patrimoine naturel Touristique
Historique Autres :

30. Les tortues marines posent-elles des problèmes dans le cadre de la pêche ?

.....
.....

31. Quelles solutions proposeriez-vous afin d'améliorer la compatibilité « pêche – tortues marines » ?

.....
.....

OBSERVATIONS :

6

Fiche captures accidentelles

Fiche de renseignements / Prises accidentelles

Fiche destinée aux marins pêcheurs, à remplir individuellement.

Fiche réalisée, en collaboration, par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le Comité régional des pêches maritimes et les Affaires maritimes.

Cette fiche permettra d'avoir des chiffres exploitables, un suivi, et un échantillon plus grand, varié et centré sur l'île de la Martinique des ressources liées à la pêche maritime, principalement sur les populations de tortues marines et leurs interactions avec le monde de la pêche.

Nom : _____ Prénom : _____ Date : _____
 Sexe : H F Age : _____ Lieu de travail : _____
 Profession / Activité (durée) :
 Adresse :

| Sorties en mer : Date et Heure | Engins de pêche utilisés / Lieu | Ressource ciblée | Prises accidentelles de tortues marines par engin | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------|---|----------------|------------------------------|
| | | | Espèce / Nom | Taille / poids | Vivante / morte / blessée |
| | | | | | |

Description des filets droits, des folles à lambis et des trémails à langoustes et à poissons (d'après Eric Delcroix, 2003)

Les filets maillants calés sur le fond : les filets droits



Filet droit ; photo : Delcroix E.

Description : Ce sont des filets qui ont une longueur de 200 à 3000m et une chute généralement de 2m, mais pouvant atteindre 8m en joignant plusieurs sections de nappe de filet. La maille est de 40 à 60mm de côté, rarement plus. Le fil employé est du nylon (crin) et non du fil tressé, plus résistant mais moins pêchant d'après les pêcheurs. Le bord supérieur est garni de flotteurs pour maintenir le filet le plus vertical possible, et le bord inférieur de plombs, renforcé par deux lests à chaque extrémité du filet. Le filet est repéré en surface par deux bouées.

Technique d'utilisation : Mis en œuvre à partir d'une Saintoise sur des fonds de 20 à 25m de profondeur, le filet est calé dans le fond grâce aux deux lests pour une durée (temps de calée) de 3 à 5 heures de façon

générale, bien que certains pêcheurs le laissent parfois 10 à 12 heures. Eviter des temps de calée trop longs permet d'obtenir du poisson plus frais et moins abîmé.

Les filets maillants calé sur le fond : Folles à « lambis »

Description : Très semblable à la folle à « raies et requins », la folle à « lambis » a une longueur de 100 à 150m et une chute de 1,20 à 4m. Les mailles sont en général de 150mm de côté et faites de fils tressés. Le bord supérieur est garni de flotteurs et le bord inférieur de plombs, renforcé par deux lests à chaque extrémité du filet. Le filet est repéré en surface par deux bouées.

Technique d'utilisation : La technique est la même que pour tous les filets calés sur le fond. Ils sont posés sur des herbiers pendant plusieurs jours (de 2 à 7 jours). Les folles à Lambis sont utilisées depuis une petite dizaine d'années et il existe plusieurs façons de les monter :

- Soit avec beaucoup de flotteurs afin de les maintenir le plus vertical possible.
- Soit avec peu de flotteurs (tous les 20 à 25m), ce qui a pour conséquence de coucher ces folles sous l'effet du courant.

Les trémails de fond à « langoustes »

Description : Ce sont des filets avec 3 nappes. Les nappes extérieures sont formées de mailles de 200mm de côté et la nappe centrale de mailles de 40 à 60mm de côté. Ces trois couches forment un véritable piège pour les poissons. La longueur de ces filets est comprise entre 200m et 3000m et la chute entre 0,8 et 1,50m. Le fil employé est soit du nylon, soit du fil tressé (plus résistant mais moins « pêchant » d'après les pêcheurs). Parfois les trémails sont composés des deux types de fil : les nappes extérieures en fil tressé et la nappe centrale en nylon. Le bord supérieur est garni de flotteurs (ou d'une corde flottante) et le bord inférieur de plombs, renforcé par deux lests à chaque extrémité du filet. Le filet est repéré en surface par deux bouées.

Technique d'utilisation : La technique est la même que pour tous les filets calés sur le fond. Ils sont calés entre 10 heures et 4 jours sur des fonds de 30m environ. En effet, cela permet d'attraper dans un premier temps du poisson, et dans un second de le laisser pourrir sur place pour attirer les langoustes qui sont nécrophages. Les filets sont montés de deux façons :

- soit avec des flotteurs rapprochés (< 2m), pour le maintenir le plus vertical possible,
- soit avec un flotteur placé tous les 10 à 20m, ce qui a pour conséquence de coucher le trémail plus facilement sous l'effet du courant et des prises.

Les trémails de fond à « poissons »

Description : Semblable au trémail à « langoustes », il est cependant composé le plus souvent de fil tressé ou mixte, mais jamais uniquement en nylon. La longueur varie entre 200m et 3000m (le plus souvent supérieur à 1000m) et la chute est le plus souvent de 4m (entre 1,50 et 10m). Le bord supérieur est garni de flotteurs rapprochés pour maintenir le filet le plus vertical et le bord inférieur de plombs, renforcé par deux lests à chaque extrémité du filet. Le filet est repéré en surface par deux bouées.

Technique d'utilisation : La technique est la même que pour tous les filets calés sur le fond. Ils sont calés le plus souvent entre 3 et 6 heures (parfois jusqu'à 12h) sur des fonds de 20 à 30m et parfois dans des grands fonds de 200 à 300m.



Trémail à "poissons" (gauche) et trémail à "langoustes" (droites) ; photos : Delcroix E.

Réglementation relative aux langoustes et au lambi à la Martinique

| | |
|---|---|
|  | <p>Langoustes (<i>Panulirus argus</i> et <i>P. guttatus</i>) arrêtés préfectoraux du 23 octobre 1964 et du 27 septembre 1984</p> <p>La pêche est interdite entre le 1er janvier et le 31 mars (période de reproduction). La pêche de nuit et la pêche en bouteilles sont interdites. Seule la pêche, uniquement à la main, des individus de taille supérieure à 22 cm est autorisée pour la langouste royale <i>P. argus</i> et de 14 cm pour la langouste brésilienne <i>P. guttatus</i>.</p> |
| <p>Lambis (<i>Strombus gigas</i>) arrêté préfectoral du 29 décembre 1999</p> <p>La pêche est interdite du 1er avril au 31 août. La capture des lambis dont la coquille est inférieure à 22cm et sans pavillon évasé, et les lambis dont le poids de chair est inférieur à 250g est interdite. La pêche en bouteille et la pêche de loisir sont interdites.</p> <p>Le lambi est aussi une espèce concernée par la Convention de Washington réglementant son commerce et son transport</p> |  |

Source : DIREN Martinique

Article du quotidien France-Antilles du 19 juillet 2006

INSOLITE. Triste mésaventure Une tortue prise au piège d'un filet de pêche

FA du 19/07/06



Cette tortue d'âge adulte était sûrement venue pondre sur une des plages de l'île. Son retour dans les eaux de la Caraïbe lui aura été fatal. Prise au piège d'un vieux filet, elle est morte d'épuisement en tentant vainement de se libérer.

Triste découverte pour un groupe de plongeurs venu observer les fonds marins au large des côtes arlésiennes mardi dernier.

Le petit groupe de plongeurs amateurs a en effet découvert, pris au piège d'un vieux filet de pêche, une tortue adulte. L'animal serait mort d'épuisement après avoir vainement tenté de se libérer de ses entraves.

À défaut de n'avoir pu lui porter assistance à temps, trois plongeurs des brigades nautiques de Fort-de-France et du Marin se sont tout de même rendus sur place. À leur arrivée, ils ont constaté que le filet dressé était balisé en surface mais n'était pas identifié comme le prévoit pourtant la réglementation.

Pour les gendarmes spécialisés, le filet n'avait pas été relevé depuis plusieurs semaines. Un constat rendu possible grâce à la présence dans les mailles de nombreux excréments de poissons qui permet de dater, même approximativement, le délai de pose du filet.

À la brigade nautique, on s'interroge sur l'utilisation de ce filet, «à part la tortue, il n'y avait rien d'autre, de toute fa-

çon il n'avait pas, semble-t-il, vocation à prendre quoi que ce soit», explique un des plongeurs. D'autant que ce genre de filet «présente un danger pour les tortues mais c'est aussi un danger potentiel pour les clubs de plongée qui organisent fréquemment des plongées nocturnes», résume le militaire.

Une procédure a été enclenchée et un procès verbal a été dressé.

Les gendarmes savent néanmoins qu'il sera quasiment impossible d'identifier le propriétaire du filet. «Pratiquement aucun filet n'est identifié, une traçabilité pourtant rendue obligatoire par la loi», constate amèrement les gendarmes de la brigade nautique.

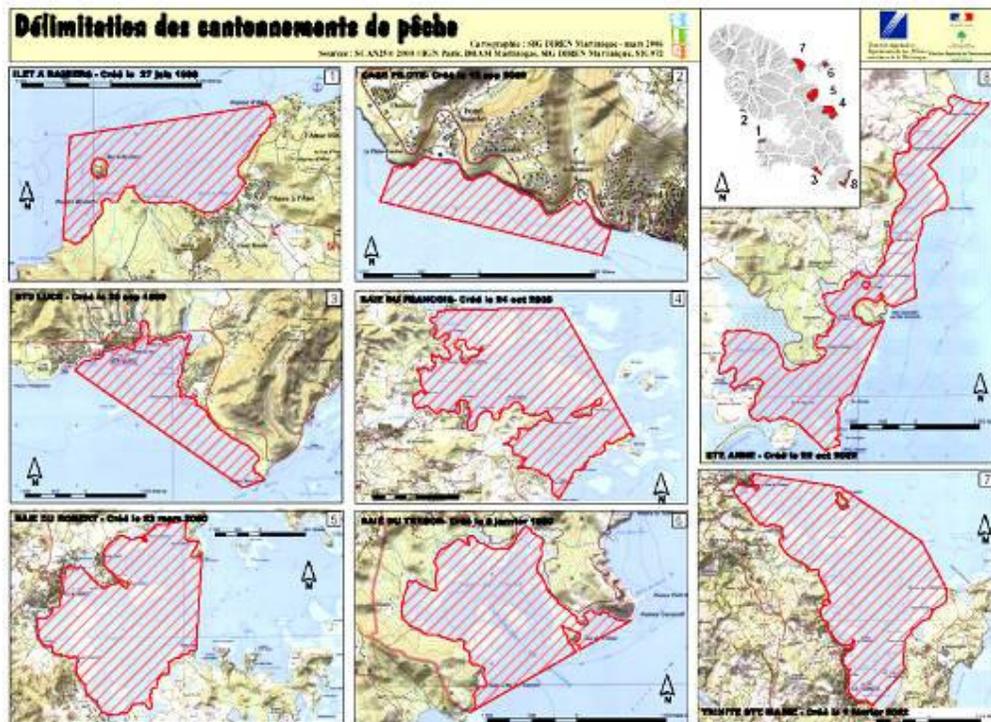
La Direction de l'environnement essaye depuis plusieurs mois de travailler à un code de bonne conduite de pose des filets, afin de réduire les nuisances causées aux tortues nageant près de nos côtes.

«Quand il s'agit d'une mort accidentelle, les pêcheurs ne risquent rien juridiquement. Il est donc préférable de prévenir les autorités quand un pêcheur retrouve une tortue blessée ou agonisante dans ses filets plutôt que de la rejeter à l'eau», assure la Diren.

A.B.

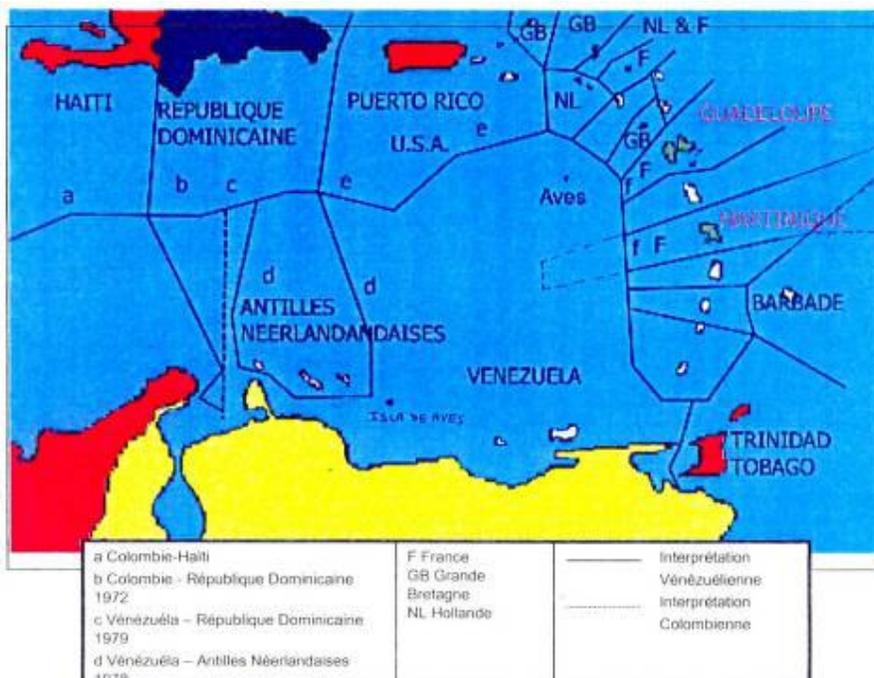
10

Cantonnements de pêche en 2006



11

ZEE des Antilles



12 : Conte antillais sur la tortue

Araignée et Tortue dans le festin du Bon Dieu (CONFIANT, 1995)

Un jour, il y a fort longtemps de cela, très très longtemps, le Bon Dieu descendit sur terre afin d'inviter toutes les bêtes-à-ailes dans un grand festin qu'il donnait. Pour s'y rendre, c'est-à-dire aller jusqu'au ciel, il fallait savoir voler. Krik ! Krak !

Tortue, qui possédait quatre petites pattes en guise d'ailes, mourait d'envie d'aller manger à la table du Bon Dieu. Mais s'il savait nager, il était incapable de voler. Krik ! Krak !

Tortue était si malheureux qu'il pleurait toutes les larmes de son corps, maudissant les hommes, maudissant les bêtes-à-ailes de l'honneur que le Bon Dieu leur ferait ce jour-là.

Au mitan de toutes ses déveines, Tortue obtint un petit os de chance. Araignée, qui passait non loin de là, aperçut Tortue en train de pleurer parce qu'il ne pouvait pas voler jusqu'au ciel pour se régaler au festin du Bon Dieu. Krik ! Krak !

Araignée demanda à Tortue :

- Que t'arrive-t-il, Compère, pour que tu pleures ainsi ?
- Compère Araignée ? C'est toi ? Eh ben, la déveine n'est vraiment qu'un vieux nègre déchu. Bon Dieu est venu inviter les bêtes-à-ailes pour un festin, oui mais voilà que je ne pourrai m'y rendre car mes ailes sont faites pour nager.

Araignée répondit à Tortue :

- Oh ! Oh ! Oh ! C'est à cause de ça que tu pleures, Compère ? Mais moi, je peux t'em mener au festin que le Bon Dieu donne en l'honneur des bêtes-à-ailes.
- C'est vrai, Compère Araignée ?
- Mais oui, Tortue. Tu vois ce fil ? Eh bien, je monte au ciel et une fois arrivée là-haut, je te l'envoie. Avec lui, je te tire jusqu'au festin du Bon Dieu. Seulement, je vais te poser une petite condition : quand tu mangeras à la table du Bon Dieu, comme je ne suis pas non plus une bête-à-ailes, il faudra que ce soit toi qui me fasse participer. Je me tiendrai sous la table. Je ne suis pas une bête gourmande. Je ne te demande qu'une chose, c'est de m'envoyer, de temps en temps, une miette de repas sous la table. Qu'en dis-tu, Compère ?

Tortue répondit qu'il était d'accord.

Le jour du festin arriva très vite. Araignée souleva Tortue jusqu'à la table du Bon Dieu où se trouvaient toutes les bêtes-à-ailes. Krik ! Krak !

Pendant que le festin se déroulait et que les bêtes-à-ailes mangeaient, Araignée cognait les pieds de Tortue pour que ce dernier ne l'oublie pas. A un moment, Tortue, qui n'arrivait pas à garder son calme, dit au Bon Dieu qu'une créature mauvaise qui ne possédait pas d'ailes rôdait dans le festin. Bon Dieu fit rechercher Araignée par les anges afin de la mettre dehors.

Araignée se dit au fond d'elle-même : « Ah ! Tortue, tu ne m'as pas baillé à manger à manger. Tu as rapporté de méchantes paroles sur mon compte au Grand Maître des Cieux. T'en fais pas, je t'attends à la descente ! »

Le festin fini, toutes les bêtes-à-ailes prirent leur envol pour descendre sur terre. Tortue, qui ne savait point voler, se rappela que c'était Araignée qui l'avait fait monter au ciel.

Il s'écria :

- Araignée, sauve-moi !

Araignée l'attendait déjà. Araignée fabriqua du fil et du fil et du fil et lorsque Tortue fut sur le point d'arriver sur la terre, elle coupa le fil. Tortue commença à descendre en chute libre, droit sur une énorme roche.

- Enlève la roche, mets de la paille ! Enlève la roche, mets de la paille ! s'écria-t-il.

Il s'effondra dans un grand fracas sur la grosse roche. Son écale roula en mille morceaux. Et c'est à dater de ce jour que l'écale de Tortue se trouve composée de mille morceaux. Krik ! Que les doucineurs prennent la parole !

13

Conte antillais sur la tortue marine et interprétation

Transcription d'un entretien oral avec I. Césaire

Le paysan et la tortue qui chante

Il était une fois un paysan sur une plage. A sa plus grande surprise, il tomba nez à nez avec une tortue. Intéressé, il commença à la chasser. Mais la tortue, effrayée, reculait et rentra dans sa carapace pour se cacher (1).

C'est alors que le paysan décida de la matter. Une fois la tortue sur le dos, le paysan entreprit de la tuer (2). Mais à ce moment précis, la tortue se mit à chanter. Etonné, il se ravisa et eût une idée. Pourquoi ne pas la proposer à un roi ? (3)

Le paysan vantant la mélodieuse particularité de la tortue, pu en tirer une coquette somme auprès du roi (4). Mais au plus grand désespoir de sa majesté, la tortue demeurait muette. Intrigué, le roi supplia la tortue :

- « Me feriez-vous l'honneur de pouvoir entendre votre voix enchantresse ? »

- « Je ne chanterai que si vous me ramenez sur une plage. » rétorqua la tortue (5).

Aussitôt dit, aussitôt fait, le roi l'amena sur la plage. La tortue profitant du manque d'attention du roi s'échappa et retourna à l'eau (6). Furieux, le roi alla chercher le paysan et le ramena sur les lieux de l'affront pour le tuer. Mais à ce moment précis, soudainement, la tortue sortit de l'eau et se mit à chanter. Le roi émerveillé relâcha le paysan (7).

Interprétation : Conte symbolique de l'esclavage

Ce conte relate des faits inhérents à l'esclavage :

| <i>Conte</i> | <i>Esclavage</i> |
|--|---|
| (1) Crainte de la tortue | Crainte des esclaves |
| (2) Capture de la tortue, m attée sur le dos | Mise en esclavage (esclaves sur le dos) |
| (3) Chant libérateur | Culture libératrice |
| (4) Vente de la tortue | Vente des esclaves |
| (5) Refus de chanter | Refus et résistance passive |
| (6) Fuite dans l'eau | Symbolique de la traversée |
| (7) Chant libérateur | Culture libératrice |

- La position sur le dos renvoie à la soumission de l'esclave.
- Le chant, en tant que moyen d'expression propre aux esclaves et ne pouvant pas être compris des maîtres, était l'une des rares libertés de l'esclavage, tout comme la danse ou encore le créole. De ce fait, la culture permettait à l'esclave de se libérer de l'emprise des maîtres.
- Les esclaves montraient leur mécontentement en ayant recours à un refus et une résistance aux actes exigés.
- Le rapport à la mer est très présent dans la mémoire esclavagiste, notamment à cause de la traversée (navires de transport d'esclaves, marché triangulaire).

Les contes antillais ne tiennent que rarement compte de l'environnement ou de l'écologie, mais plutôt de faits culturels.

14

Recettes martiniquaises à base de tortue marine

La tortue était généralement cuisinée comme le bœuf.

Ragoût de tortue (d'après la cuisinière d'un restaurant local anciennement spécialisé dans la tortue marine)

Préparation : 2 heures

Cuisson : 1 heure

Ingrédients

- Tortue (viande + parties dures)
- Brins de ciboules ou oignons pays ou ciboulette
- Gousses d'ail, brins de persil, piment, jus de citron
- Sel, poivre, thym, bois d'inde, tomates, laurier

Confection

Echauder la tortue pour enlever la couche mince (parties dures) sous le ventre jusqu'à ce qu'elle devienne de la gélatine (environ 1h)

Couper la chair en petits morceaux.

Mettre le tout à tremper dans beaucoup de citrons et d'ail pour atténuer le frais (30 min)

Faire revenir les morceaux de viande 30 min dans une marmite. Puis rajouter la gélatine avec toutes les épices. Laisser mijoter sous couvercle jusqu'à ce que la viande soit bien cuite.

Rectifier l'assaisonnement en sel et poivre et rajouter un jus de citron

Le plat se sert avec du riz agrémenté de légumes ou mieux d'haricots rouges.

Commentaires

Ce plat était surtout demandé par les hommes pour sa réputation aphrodisiaque.

« Coupé dwèt ! » (Succulent !)

Steak de tortue (recette similaire au steak de bœuf)

Bien assaisonner les filets de tortue préalablement préparé avec du citron. Les griller.

« An steak tôte ka fèw fè tchanmay » (un steak de tortue te fait faire des enfants)

Liqueur de pine de tortue

Faire sécher des sexes de tortues mâles. Les mettre à tremper dans du rhum. La liqueur pourra être consommée au bout de quelques semaines. Au bon vouloir de chacun, elle peut être agrémentée d'arômes. « sé an rimèd pou lè mal voyants » (c'est un remède pour les malvoyants, remède miracle)

Autres recettes à base de tortues marines

Pâté en pot (potage épais de légumes et d'abats que l'on sert généralement à l'occasion des mariages, baptêmes, ou autres cérémonie), soupe, boudin, œufs de tortue dans de la bière blonde (boisson réputée comme fortifiante)...

15

Exemples d'actions liées à la pêche pour préserver les tortues marines

News RITMO 2006

Résultat du programme de libérations des tortues marines capturées accidentellement dans les filets de pêche artisanale en République du Congo

Les captures accidentelles des tortues marines dans les filets de pêche artisanale représentent une menace importante pour ces animaux le long du littoral congolais. Les eaux côtières du pays sont particulièrement rocheuses et accueillent toute l'année plusieurs espèces de tortues marines à différents stades de leur vie.

Les prises accidentelles sont donc nombreuses et quotidiennes. La vente de la tortue permet généralement aux pêcheurs d'acheter le matériel nécessaire à la réparation des dégâts engendrés par l'animal sur le filet.

Depuis le mois de septembre 2005, l'association Rénatura a mis en place un programme participatif de libérations des captures accidentelles. Une mesure d'accompagnement est ainsi proposée aux pêcheurs artisanaux : un pêcheur souhaitant relâcher une tortue marine contacte directement l'association. L'un des agents chargés des libérations, spécialiste de la pêche en mer et des techniques de réparation des filets, procède à la libération de l'animal puis constate les dommages causés sur le filet par le "démaillotage" de la tortue. Le matériel nécessaire à la réparation (bobines de fil ou pièces de filet) est ensuite fourni au pêcheur. Le travail de couture reste toutefois à la charge de celui-ci et aucune compensation financière n'est versée pour le temps d'immobilisation du filet.

Cette mesure connaît un succès inattendu. Ainsi, durant cette dernière semaine, le cap des 1000 tortues marines libérées depuis le début de l'activité a été franchi, réparties comme suit :

- Tortues vertes (*Chelonia Mydas*) : 45 %;
- Tortues olivâtres (*Lepidochelys olivacea*) : 30 %;
- Tortues imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) : 15 %;
- Tortues luths (*Dermochelys coriacea*) : 10 %

La majorité de ces tortues a été marquée de bagues d'identification. Le taux de relecture d'animaux déjà bagués est de moins de 10 %.

L'intérêt de ce programme pour la conservation de ces animaux menacés de disparition est évident. Il a permis d'attirer l'attention de la communauté scientifique internationale sur un important site d'alimentation pour différentes espèces de tortues marines immatures et sub-adultes, avec une dominance des tortues vertes.

L'association Rénatura souhaite adresser ses sincères remerciements à tous les partenaires qui ont permis la réalisation de ce programme :

- aux principaux financeurs de ce programme : projet Espèces Phares (Union Européenne) et le projet GECKO (gestion des écosystèmes du Kouilou cofinancé par Total E&P Congo) ;
- aux personnes ayant parrainé une tortue marine en finançant sa libération ;
- à tous les pêcheurs ayant choisi de relâcher des tortues marines.

Et surtout, toutes nos félicitations aux deux agents de l'association chargés des libérations pour leur excellent travail, leur motivation, leur enthousiasme et leur savoir-faire : Philippe Bienvenu Safou Fouti et Jean-Félix Tchibinda, plus connus localement sous les sobriquets de Tumbaco et Frakata.

Gaëlle BAL, Présidente de Rénatura

Articles FAO

- <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/52421/index.html>

Accord visant à la réduction des morts accidentelles de tortues marines. 22 décembre 2004, Rome

Vingt-huit pays ont collaboré avec la FAO pour élaborer une série de recommandations visant à réduire les morts accidentelles de tortues de mer durant les opérations halieutiques, invoquant, entre autres, une utilisation plus diffuse de nouvelles technologies et le perfectionnement des techniques de pêche.

- <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/39447/index.html>

Aider les tortues de mer à se libérer des filets. 25 mars 2004, Rome

- <http://www.fao.org/docrep/003/t0502fr/t0502fr00.htm>

NORTHBRIDGE, S.P. **La pêche aux filets dérivants et son impact sur les espèces non visées: étude mondiale.** FAO Document technique sur les pêches. No. 320. Rome, FAO. 1992. 124 p.

Contact: George Kourous, Chargé d'information, FAO
george.kourous@fao.org
(+39) 06 570 53 168